

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE BÉLAND, président
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE RÉSERVOIRS ADDITIONNELS D'ENTREPOSAGE
DE PRODUITS LIQUIDES À MONTRÉAL-EST**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 février 2006, 13 h 30
Centre culturel et sportif du Collège Mont-Royal
555, rue Mousseau
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------|----|
| SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2006..... | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS : | |
| BRUCE WALKER..... | 2 |
| CHANTALE ROULEAU..... | 33 |
| REPRISE DE LA SÉANCE..... | 50 |
| MARIE BRISEBOIS..... | 50 |
| NICOLE LOUBERT..... | 61 |
| MARIE-ÈVE ADAM..... | 81 |
| BRUCE WALKER..... | 91 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bienvenue à cette seconde séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm Terminaux Canadiens inc.

10 Je vais vous rappeler certains faits et certaines règles de procédure. La première partie est réservée aux questions du public; donc, pas de commentaires sur approbation ou désapprobation du projet.

15 Pour poser une question, on s'inscrit au registre à l'arrière. Je vais d'abord terminer la liste des personnes qui sont déjà inscrites depuis hier. Et si les personnes sont absentes, je reviendrai avec elles ce soir.

20 Toutes les questions me sont adressées à moi et non aux personnes-ressources ni au promoteur et je reçois aussi les réponses. Je vous demanderais donc d'éviter aussi les longs préambules et les sous-questions aux trois questions permises.

 Nous ne tolérerons pas de manifestation ou de propos désobligeants.

25 Nous avons demandé hier ou des gens du public ont demandé de faire le dépôt de certains documents. Si vous le permettez, je vais attendre à ce soir pour faire le tour de ces documents parce qu'il y aura probablement plus de personnes dans la salle ce soir, qui étaient là hier soir et qui vont vouloir suivre le déroulement.

30 Et je sais que certaines des personnes-ressources et le promoteur aussi a déjà des réponses à des questions qui ont été posées hier soir, mais je leur ai demandé aussi d'attendre à ce soir pour nous donner les réponses. Comme ça, il y a plus de chance que la personne qui a vraiment posé la question soit sur place.

35 Voilà, je pense que c'est ce que j'avais à rappeler. Alors, je vais donc poursuivre le registre.

40 La personne suivante sur le registre est madame Carole Martin. Si je ne me trompe pas, c'était une des requérantes et je ne la vois pas dans la salle. Je vais donc passer à la personne suivante, madame Jeanne Larrivée, inscrite hier soir. Alors, on y reviendra. Monsieur Marc Lessard n'est pas là. Madame Chantale Rouleau. Madame Marie Duquet était aussi une requérante et je ne la vois pas. Madame Nicole Loubert. Madame Marie Brisebois. Monsieur Yoland Bergeron. Madame Célyne Piché, que je ne vois pas non plus. Monsieur Patrick

Malboeuf. Alors, nous avons donc épuisé la liste. Alors, je reviendrai ce soir avec le nom de ces personnes.

45 Monsieur Bruce Walker du groupe STOP.

M. BRUCE WALKER :

50 Bonjour, monsieur le président. Je m'appelle Bruce Walker du groupe écologiste STOP. Ma question, si vous permettez, c'est sur un autre sujet, les risques d'un accident majeur.

55 Et dans le contexte d'un accident majeur dans un dépôt des produits pétroliers qui a eu lieu, il y a quelques mois en Angleterre, et qui était dans les nouvelles ici au Canada pendant une semaine, et ma question générale en ce qui concerne ce sujet, si vous me permettez d'utiliser ma langue maternelle: could it happen here? Ça, c'est la thématique de mes trois questions, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

60 Traduction: est-ce que ça pourrait arriver ici.

M. BRUCE WALKER :

65 C'est ça, c'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est votre question?

70 **M. BRUCE WALKER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

75 Vous faites référence à un événement précis, qui était l'explosion d'un réservoir.

M. BRUCE WALKER :

80 Je ne connais pas les détails de cet incident registrable qui a eu lieu en Angleterre il y a quelques mois, mais je présume qu'il y a des experts présents ici dans la salle qui sont au courant.

LE PRÉSIDENT :

85

Alors, je vais vérifier auprès du ministère de la Sécurité publique. Est-ce que vous êtes au courant de cet événement qui s'est produit en Angleterre, il y a quelques mois?

M. PAUL LEFEBVRE :

90

Bien, c'est dans la période de Noël, c'est le parc pétrolier de Buncefield, mais pas plus que ça.

LE PRÉSIDENT :

95

Donc, c'est une explosion dans un parc pétrolier. Monsieur Archambault, je pense, Ressources naturelles, êtes-vous au courant de ce dossier?

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

100

Bien, on a suivi l'incident ou l'accident par les journaux, mais on n'a pas eu de contact direct avec soit les responsables à ce niveau-là. Mais il y a plusieurs articles de journaux qui ont rapporté et on a vu à la télévision aussi, ça a brûlé. Enfin, la cause exacte est encore à déterminer, j'imagine qu'il y aura enquête.

105

Mais ce que je sais, moi, il y a plusieurs réservoirs qui ont brûlé un après les autres, parce que ça surchauffe à un moment donné et le feu a pris dans d'autres réservoirs qui étaient proches de celui où ça avait commencé. Et c'était un dépôt, un terminal, finalement, un peu au nord de Londres si je me rappelle bien. Mais c'est tout ce que je peux vous dire. C'est que ça a été vraiment un incident majeur, beaucoup, beaucoup de liquide a brûlé pendant des jours. Mais avec le temps, comme on fait toujours dans ces cas-là, on a réussi à circonscrire. Finalement, c'est plus les fumées qui ont été dérangeantes, mais on a circonscrit l'incendie à l'intérieur du périmètre du terminal en bonne partie.

110

LE PRÉSIDENT :

115

Quel produit était entreposé dans les réservoirs qui ont brûlé?

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

120

Je crois comprendre, selon les articles de journaux encore, c'était de l'essence, des mazouts domestiques. C'est à peu près ça, des produits carburants: diesel, essence et du mazout.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la réglementation là-bas est semblable à la nôtre en ce qui concerne, par exemple, l'espace qu'il doit y avoir entre les réservoirs?

130 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

J'imagine. Parce que, de toute façon, les règles de notre ministère à ce point de vue là ont été tirées de l'expérience mondiale, en particulier l'expérience américaine dans notre cas, bien sûr, parce que American Petroleum Institute est vraiment le leader dans ces domaines-là. Et en général, les gouvernements utilisent ces codes, ces normes et les intègrent aux lois, aux règlements locaux. Mais j'imagine.

135 Mais je ne peux pas vous en parler en connaissance de cause, je n'ai pas examiné la réglementation anglaise et on attendait toujours avec intérêt le rapport qui en sortira, parce que finalement on apprendra peut-être quelque chose sur les précautions additionnelles à prendre et qu'est-ce qui s'est passé vraiment.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fratolillo, est-ce que c'est des dossiers que vous suivez au sein de votre association?

145 **M. PIERRE FRATOLILLO :**

Oui. En fait, c'est un dossier qui, de toute évidence, nous interpelle puisqu'il y a des parcs de stockage pétroliers dans le secteur. Ce que je sais, en fait, de l'incident ou de l'accident, c'est que c'est un parc pétrolier aussi qui fournit Heathrow. Donc, il y avait aussi du carburéacteur, finalement, j'imagine.

155 En fait, la structure britannique qui a pris en charge l'étude en tant que telle, il y a une commission, qui est le Health and Safety Commission, en fait qui est le bras juridique finalement britannique à ce niveau-là et qui ont un bras exécutif, finalement, qui est le Health and Safety Executive qui, eux, font actuellement enquête sur ce qui a pu se produire.

160 Ce que je peux vous dire jusqu'à date, tout au moins jusqu'à avant-hier, c'est-à-dire à la fin de la semaine passée, il n'y a pas encore de rapport officiel de la part du HSC. À ce que j'ai su, c'est qu'ils sont relativement mystifiés par ce qui s'est passé. Il y a eu effectivement, donc, une explosion dans un parc et quel est le mécanisme qui a entraîné ce type d'accident là, on ne le connaît pas actuellement.

165 Et de toute évidence, lorsque les conclusions de l'étude vont être publiées, il est clair

que, pour notre part tout au moins, on va le regarder de façon importante pour voir quelles sont les leçons à tirer de ce malheureux événement là.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a deux éléments à ça. Il y a l'accident, l'explosion qui peut causer des mortalités ou des blessures ou des dommages dus au feu lui-même ou à l'explosion, mais ensuite, il y a la pollution atmosphérique qui provient de l'incendie même. Qui serait à même de gérer cette partie-là?

Monsieur Archambault à la Ville de Montréal ou monsieur Billette, puisque ce serait plutôt dans votre municipalité, est-ce que c'est quelque chose qui vous préoccupe?

180 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Oui, effectivement, ça nous préoccupe. On ferait appel à ce moment-là au Service de l'incendie, qui pourrait faire des échantillons d'air pour voir si c'est toxique ou non, à quelle capacité qu'on peut réagir face à ça. Il y a le MTQ aussi qui pourrait être impliqué dû aux autoroutes qui sont alentour de nous autres. Il y a Mercier qui va être impliquée aussi, parce que le vent peut l'amener de ce bord-là. On ferait une concertation, c'est sûr, avec nos collègues.

LE PRÉSIDENT :

190 Monsieur Archambault.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

Comme il a été mentionné hier, effectivement c'est le plan des mesures d'urgence qui se mettrait en place. Et selon la gravité et l'ampleur du problème, ce serait traité soit localement, soit au niveau de l'ensemble du secteur ou de l'ensemble de la municipalité, selon le degré de gravité.

Mais effectivement, dans l'état actuel des choses, il y a déjà des plans de mesures d'urgence qui sont en existence, il y a une structure de commandement, il y a une structure d'intervention qui fait intervenir tous les intervenants possibles et imaginables en pareille circonstance. Et chaque arrondissement a la responsabilité de tenir à jour son plan de mesures d'urgence et d'être prêt à faire face à des situations comme ça, dans la mesure du possible.

Quand le sinistre a une ampleur qui dépasse très largement justement la capacité d'intervention plus locale, bien, ça devient un sinistre qui est géré au niveau de la Sécurité civile et du Service d'incendies de façon centrale. Alors autrement dit, selon l'ampleur, il y a différents degrés, différents types d'intervention, mais chacun des plans s'imbrique les uns dans les

210 autres et le rôle de chacun, autant le Service d'incendies, la police, les travaux publics, les gens en matière d'hébergement, les gens qui interviennent au niveau de la pollution atmosphérique, il y a déjà des protocoles qui sont établis pour intervenir dans ces situations-là.

Mais la question qui demeure, c'est est-ce que ça peut arriver.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gagnon, dans votre étude, votre analyse pour en arriver à un avis sur la recevabilité de l'étude et éventuellement du projet, est-ce que c'est un aspect qui a retenu votre attention, la possibilité de ce type d'accident et ses impacts?

220

Mme DIANE GAGNON :

225 Je crois que l'accident a eu lieu dans le temps des Fêtes. À ce moment-là, la recevabilité de l'étude actuelle avait été déjà réalisée. Par contre, dans le rapport d'analyse qui sera fait suite à l'analyse du dossier, j'essaierai sûrement d'en tenir compte et de prendre connaissance de ce qui s'est passé de ce côté-là, si jamais le rapport est sorti aussi.

230 Parce que là, il faut voir, je pense qu'on a peu d'information présentement, on attend le rapport, mais c'est sûr qu'on va se tenir au courant de ce qui se passe et on va en tenir compte dans le rapport d'analyse qui sera fait.

LE PRÉSIDENT :

235 Si on parle de ce cas, c'est parce que monsieur Walker l'a soulevé, mais est-ce qu'il y a d'autres cas semblables ou si c'est un accident vraiment exceptionnel?

Mme DIANE GAGNON :

240 Je pourrais peut-être demander à madame Théberge, qui travaille en analyse de risques au ministère, de nous dire si elle, de son côté, elle a une connaissance de cas semblables.

LE PRÉSIDENT :

Madame Théberge.

245

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

250 Bonjour! Je sais qu'il y a eu d'autres accidents dans certains types de dépôt pétrolier mais, de mémoire, ça s'est passé il y a quand même plusieurs années et il y a des modifications techniques qui ont découlé de ces accidents-là.

Mais oui, c'est considéré jusqu'à un certain point avec l'information qu'on a. Dans ce cas-là, comme disait madame Gagnon, on ne peut pas en tenir compte tout de suite, là, mais il est évident qu'on suit de près l'information qu'on obtient de ça.

255 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger.

260 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Madame Théberge, je ne sais pas si vous faites référence aux accidents qui avaient eu lieu, je pense c'était une explosion d'un réservoir de Shell, je pense, dans les années 70, si je ne me trompe pas? Est-ce que c'est à ça que vous faites allusion?

265 **Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :**

Bien, il y a celui-là. Je pense qu'il y en a eu un autre.

270 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Il y a eu Calex aussi, je pense, il y a eu un feu, un incendie.

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

275 Oui. Il faudrait que je fasse quelques recherches pour avoir plus de détails. Mais effectivement, il y a eu celui-là. Est-ce que c'était des dépôts où il y avait de l'essence, du mazout ou des choses similaires? Il faudrait que je vérifie.

280 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais quand vous dites qu'il y a eu des changements technologiques, à quoi vous faites allusion?

285 **Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :**

Écoutez, suite à ce genre d'accident là, il y a toujours des rapports qui sont faits puis des améliorations qui sont apportées. Au fil des années, de toute façon, depuis ces accidents-là, il y a eu des améliorations qui ont été faites, que ce soit au niveau des types de matériaux qui sont utilisés, des distances entre les réservoirs, les merlons qui sont plus présents, des choses...

290

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parce que je sais qu'à cette époque-là, il y avait aussi moins de résidants aux alentours, j'imagine.

295

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Ça, c'est une autre problématique, effectivement, que ce soit les résidants qui se sont approchés. Mais toute la question de l'urbanisme revient souvent, effectivement. Je sais que ça avait été...

300

Dans l'accident qui a eu lieu en Grande-Bretagne, il me semble que j'avais lu dans un des articles qu'il y avait effectivement eu ce genre de problématique là aussi, que les résidences s'étaient approchées du dépôt qui avait été à l'origine bâti un peu plus loin que... mais bon, la situation, elle est là quand même.

305

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

310

LE PRÉSIDENT :

La question que j'avais adressée à monsieur Archambault, c'était justement pour vérifier. Vous dites il y a eu des accidents autrefois, mais ce n'était pas la même technologie. On n'avait pas les mêmes précautions ou les mêmes mesures de contrôle qu'aujourd'hui.

315

Mais, par contre, l'accident dont on parle et qui a eu lieu était dans un parc qui, même si vous n'avez pas les dernières vérifications, mais selon ce que vous connaissez de ce genre d'entreprise, avait des mesures de sécurité à peu près analogues à celles qu'on a ici.

320

Du côté du promoteur, je vous repose la question de monsieur Walker: est-ce que c'est quelque chose qui pourrait arriver ici?

M. RICHARD POULIOT :

325

Bien, monsieur le président, nous sommes conscients de ce qui s'est passé à Londres. On suit de très près la situation. Mais il est peut-être un peu trop tôt pour tirer des conclusions.

Quant à savoir si ça peut se reproduire ici, il faudrait d'abord connaître les causes de l'incident avant d'en conclure. Il y a toutes sortes d'hypothèses qui sont émises. Certaines m'apparaissent, disons, ne pas pouvoir se répéter dans notre contexte à nous, mais avant de tirer la conclusion, j'aimerais bien lire également les études que le gouvernement britannique va éventuellement rendre publiques.

330

335 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, selon vos estimations, monsieur Pouliot et monsieur Archambault, le rapport en question va sortir avant que notre mandat se termine ou si c'est pour beaucoup plus tard?

340 **M. RICHARD POULIOT :**

Je n'en sais rien, malheureusement.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lefebvre.

M. PAUL LEFEBVRE :

350 Je pourrais référer la commission au rapport de INERIS de septembre 2001 intitulé *Mise sous talus ou sous terre des réservoirs contenant des hydrocarbures liquides inflammables*.

355 Dans cette étude, ils font une étude concernant les accidents qui se sont produits. Ils ont trouvé 278 accidents impliquant des réservoirs d'hydrocarbures. Et de ce nombre, il y en a environ 230 quelque qui ont donné lieu à des explosions ou des incendies, en fait des incendies suivis d'explosion. C'est très intéressant. Puis là, tu vois toutes les causes. Il y en a partout dans le monde. Ça fait qu'il n'y a pas un dépôt qui ne pourrait pas être frappé par ce genre de catastrophe-là.

360 Maintenant, au niveau des vapeurs, des fumées, ce qu'on peut observer généralement, c'est que ces fumées-là, la chaleur est tellement grande, qu'il y a une colonne, il y a un appel d'air et il y a une colonne de fumée qui va se rabattre plusieurs kilomètres plus loin. Là, à ce moment-là, on peut, comme un peu dans le cas de Saint-Basile-le-Grand on a vu des colonnes qui se rabattaient plus loin, à ce moment-là on peut mesurer les contaminants qu'il y a dans la
365 colonne au niveau du sol en aval des vents.

370 C'est des choses qui peuvent se faire, puis déterminer à ce moment-là s'il y a un danger pour les résidants, mais ça serait beaucoup plus loin que... sauf, évidemment, la radiation thermique et la projection de débris qui posent un risque pour le voisinage immédiat mais, les fumées, c'est généralement beaucoup plus loin.

LE PRÉSIDENT :

375 J'aurais deux questions pour vous. Est-ce que c'est un rapport qui est disponible, que vous pourriez déposer à la commission?

M. PAUL LEFEBVRE :

380 C'est un rapport qui est disponible sur Internet. Je pourrais effectivement vous en faire des copies et vous les remettre.

LE PRÉSIDENT :

385 Merci. Et ma deuxième question: quels sont les produits toxiques qu'on retrouve dans ce nuage, même s'il est dispersé sur une grande distance?

Vous avez mentionné Saint-Basile-le-Grand. La préoccupation, c'était les organochlorés. Mais dans le cas d'un feu de réservoir à essence, on trouve quoi dans la fumée en question?

390 **M. PAUL LEFEBVRE :**

Bien, ça va être des suies. La plupart, la fumée noire, c'est des suies, c'est des imbrûlés. Je pourrais mal répondre à ça, mais ce serait surtout des problèmes de suies. Peut-être qu'au niveau de la santé...

395

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Archambault, connaissez-vous les données sur les analyses de ces gaz ou de ces fumées?

400

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

405 Pas d'une façon spécifique pour les besoins de la cause ici, mais je peux vous dire, foncièrement, on parle d'hydrocarbures, donc hydrogène et carbone, beaucoup de CO₂, bien sûr, de l'eau, des vapeurs d'eau. Normalement, il n'y a pas de métaux ou des choses comme ça dans les hydrocarbures. Donc, on ne retrouve pas des produits nocifs autrement que les CO₂ et les vapeurs d'eau.

410 Ce qu'il y a, comme on vient de dire, monsieur Lefebvre vient de dire, c'est qu'il y a beaucoup naturellement, puisque c'est une combustion incomplète, beaucoup de suies, donc des particules qui sont des particules de carbone foncièrement.

415 Il pourrait y avoir un peu de soufre dans les produits pétroliers; donc, à ce moment-là aussi du SO₂ ou une forme de H₂S qui pourrait être un petit peu plus dangereuse, finalement. Mais compte tenu que de plus en plus les carburants, les mazouts ont un niveau de soufre, une teneur en soufre très basse, donc ce risque-là est de beaucoup amoindri par rapport à ce qu'on a déjà connu. Alors qu'on avait des pourcentages de soufre dans les produits, maintenant on en

est rendu à des ppm, ce qui aiderait la situation à ce moment-là.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Et cette composition que vous venez de mentionner, est-ce que ça s'applique à tous les produits qui seraient entreposés dans le projet qu'on étudie?

425 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

Oui, oui, oui. Et même, je pense qu'il y avait de l'éthanol aussi. L'éthanol est aussi un hydrocarbure. Il y a déjà de l'oxygène dans la molécule, ce qui aide aussi à la combustion. D'ailleurs, c'est pour ça qu'on en met dans l'essence pour aider à la combustion automobile.
430 Donc, ça brûlerait mieux, il y aurait moins de particules produites à ce moment-là grâce à la présence d'oxygène, mais on se retrouvait avec ce que vient de décrire comme produit.

LE PRÉSIDENT :

435 Monsieur Fratolillo.

M. PIERRE FRATOLILLO :

Une précision. Tout à l'heure, en fait, il y a eu mention d'un accident qui s'est produit.
440 Monsieur Déryger parlait de l'accident qui s'était produit en 57, soit dit en passant, chez Shell. Il faut comprendre que c'était une situation qui était complètement différente, c'était une sphère de butane qui a explosé à l'époque, en 1957.

Donc, ce sont des produits qui sont différents, en fait, qui sont des hydrocarbures qui ont
445 une très, très grande volatilité finalement, un peu comme le propane finalement, même si c'est moins volatil que le propane, mais quand même. Et donc, c'est une situation qui est différente de celle qu'on regarde actuellement.

La problématique, en fait, et c'est ce qui est surprenant un peu, on a parlé d'accidents,
450 oui, évidemment, qui se sont produits à travers le monde et qui malheureusement vont encore probablement se produire, mais c'est que c'est un incendie qui éventuellement dégénère en explosion.

Dans le cas qui nous intéresse, en fait, peut-être la mécanique a été différente. On n'en
455 sait rien, on doit évaluer cela. En fait, les autorités sont en train de l'évaluer. Donc, c'est pour ça qu'il faut attendre finalement qu'on ait ces résultats-là pour en tirer des conclusions.

En ce qui a trait aux normes aussi qui évoluent, de toute évidence, en fait, maintenant,
460 construire un réservoir aujourd'hui, la technologie est différente dans la mesure où il y a des normes. En fait, API, American Petroleum Institute, a des normes sur la construction et sur la

gestion finalement de ces réservoirs et on les construit de façon différente de ce qu'on faisait.

465 Par exemple, il y a maintenant, de façon systématique, on introduit une faiblesse au
niveau du... c'est-à-dire lorsqu'il y a rupture, il faut que ce soit normalement entre la paroi et le toit
et non pas, par exemple, au niveau du plancher ou au niveau des coutures, si on veut,
longitudinales. En fait, ce sont des techniques de construction qui répondent à des normes et des
critères qui ont été établis au cours des ans, et la norme qui gère finalement ce type de
construction-là est une norme de l'American Petroleum Institute.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lavigne.

475 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

Si je me rappelle bien, je pense que la même question avait été posée dans Interquisa, à
savoir quelle est la toxicité des fumées si jamais il y avait des produits pétroliers qui étaient en
cause et je pense qu'il y avait des critères qui ont été développés à ce moment-là, je me rappelle
plus, je pense même par Marie-Claude Thériège et Luc Lefebvre, si je me rappelle bien.

480 Donc, peut-être que je pourrais revoir, essayer de retrouver ça et...

LE PRÉSIDENT :

485 On peut demander à madame Thériège, elle est là, si elle se souvient.

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

490 Oui. En fait, ce qui nous avait un peu plus inquiétés à ce moment-là, c'est qu'on voulait
savoir la toxicité reliée effectivement aux fumées qui étaient dégagées par un incendie de produits
pétroliers et c'était du... ce n'était pas de l'essence, c'était du diesel, si je ne me trompe pas.

495 En fait, la recherche avait beaucoup porté sur la synergie. Bien, porté... on avait essayé
de trouver la question de la synergie entre le SO₂ et les particules, à ce moment-là. Et là, je
rentre dans la toxicité, ce n'est pas mon domaine, j'avais travaillé avec Luc Lefebvre à ce
moment-là. Parce que ces deux produits-là agissaient à peu près de la même façon et sur les
mêmes problèmes au niveau santé, et on voulait savoir si... il y avait un critère qui avait été
développé pour les particules, un critère pour le SO₂, on voulait savoir si la présence des deux,
on pouvait trouver une façon de les considérer ensemble, et ça s'est avéré très difficile.

500 En fait, la conclusion à laquelle on en était venu aussi, c'est toute la dynamique reliée à

un incendie, c'est très difficile aussi, ne serait-ce qu'à modéliser à cause de l'aspect de la chaleur. Donc, il y a beaucoup d'incertitude aussi quand on travaille sur ces modélisations-là. Bon, c'est quand même mieux que rien, là, mais il reste que le déplacement dans l'atmosphère de tous ces produits-là à cause du vent, de la chaleur, de l'intensité de l'incendie, c'est très difficile.

Moi, j'étais tombée sur un rapport, je pense que c'était des Pays-Bas, où il y avait eu un essai, une recherche qui avait été faite sur les incendies d'un produit dangereux. Ce n'était pas des produits pétroliers dans ce cas-là, mais toute la dynamique reliée à ça, et c'était vraiment très difficile à évaluer. C'était, de mémoire, la conclusion de cette étude-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette étude que vous avez faite avec monsieur Lefebvre...

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui. Bien, en fait, ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que ça a donné lieu à un rapport écrit ou à une publication?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Bien, en fait, ce n'est pas une étude dans le sens où... plutôt, on s'était penchés sur quels critères on devrait utiliser. Et là, il faudrait que je retourne dans l'analyse environnementale qui avait été écrite pour Interquisa pour voir les critères qui avaient été effectivement retenus à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez faire cette petite recherche pour nous et peut-être s'il y a un document pertinent, peut-être le déposer à la commission?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui, sans problème.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Lavigne, est-ce que... ça va?

Monsieur Walker, est-ce que vous avez reçu une réponse à votre question.

545

M. BRUCE WALKER :

Oui, merci beaucoup. Ma deuxième question, c'est suite aux commentaires de monsieur Fratolillo en ce qui concerne les normes pour les réservoirs modernes, donc les normes plus strictes qui s'appliquent aux 18 réservoirs que Canterm a l'intention de construire. Est-ce que ces normes-là sont applicables d'une façon rétroactive aux 41 réservoirs existants chez Canterm?

550

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Pouliot, est-ce que vos réservoirs déjà sur le site se comparent, au point de vue normes de sécurité, à ceux que vous allez construire? Et sinon, avez-vous l'intention d'harmoniser vers le haut?

555

M. RICHARD POULIOT :

Oui. Monsieur le président, tous nos réservoirs sont construits selon les normes API existantes. Et s'il y a des changements, on les adapte à fur et à mesure des nouvelles normes, des nouveaux standards, des nouvelles règles. Ce n'est pas seulement API mais aussi des règles canadiennes et québécoises. À chaque fois qu'il y a des nouveaux règlements, on doit ajuster nos réservoirs et nos pratiques aux normes qui nous arrivent. Alors, effectivement, tous les réservoirs correspondent à ces normes-là.

560

565

LE PRÉSIDENT :

Quel est l'âge des réservoirs qui sont sur votre site en ce moment?

570

M. RICHARD POULIOT :

L'âge varie. Il y en a un qui vient d'être construit il y a quelques mois. Alors, ça varie entre, je dirais le plus vieux a probablement une quarantaine d'années. Mais un réservoir, ça peut durer, si vous l'entretenez bien, ça peut durer très longtemps.

575

LE PRÉSIDENT :

Et même s'ils ont l'air rouillés, ça ne veut pas dire qu'ils sont vieux.

580

M. RICHARD POULIOT :

J'espère qu'ils n'ont pas l'air rouillés, mais s'il y en a...

585

LE PRÉSIDENT :

Bien, il y en a un que j'ai remarqué hier.

590 **M. RICHARD POULIOT :**

Oui, oui, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

595

Sur la propriété du Port de Montréal, il a une couleur rousse.

M. RICHARD POULIOT :

600

Il faut dire que l'hiver des fois nous joue des mauvais tours. C'est un réservoir sur lequel il y avait un isolant, parce que c'est un réservoir de produits chauffés. Ce qui était isolé, nous avons enlevé l'isolant et avant de pouvoir le repeindre, bien, l'hiver nous est tombé dessus. Alors, ça va aller au printemps. Je m'excuse. Au moins, ça fait une couleur à travers le reste, monsieur le président.

605

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walker, est-ce que ça répond à votre question?

610 **M. BRUCE WALKER :**

Oui, merci beaucoup. Advenant un accident semblable ici dans l'est de l'île de Montréal, donc un des réservoirs de Canterm passe au feu par explosion, quelle que soit la raison de l'accident, peut-être les spécialistes en sécurité publique peuvent nous dire qu'est-ce qu'ils font exactement?

615

Est-ce que c'est vraiment possible de faire éteindre un incendie dans un réservoir de 150 000 barils d'essence ou plutôt c'est simplement de minimiser la propagation de l'incendie? Et la deuxième partie de ma question: quel est le message à passer aux citoyens juste à côté?

620

LE PRÉSIDENT :

On va commencer par la première partie. Vous me répétez la deuxième partie.

625

Alors, avons-nous un scénario pour répondre à un accident qui se produirait? Je vais commencer par vous, monsieur Pouliot, et puis j'irai ensuite voir monsieur Lefebvre et monsieur Fratolillo, parce que vous avez sûrement eu l'occasion d'examiner plusieurs sites et plusieurs possibilités d'accidents parmi vos membres.

630 **M. RICHARD POULIOT :**

Monsieur le président, il y a chez Canterm toute une série de mesures qui existent non seulement en termes de prévention mais en termes de lutte à un incendie comme celui-là. Je vais simplement mentionner certaines choses.

635

D'abord, tout le territoire est ceinturé par un réseau d'eau et de mousse contre l'incendie. Nous avons de la mousse captive dans nos réservoirs. C'est-à-dire que les réservoirs sont équipés individuellement, disons, pour recevoir de la mousse protéinique que nous avons dans des réservoirs sur le site du terminal, en plus d'ententes que nous avons avec des partenaires

640 extérieurs pour éventuellement suppléer au manque de mousse. Parce que s'il arrive un incendie dans un réservoir, c'est surtout au niveau de l'essence que le problème peut se poser de façon plus aiguë.

640

Nous avons aussi, bien sûr, des plans d'urgence. Nous en avons un pour le quai au cas où l'incendie se produirait au quai 94. Nous en avons également pour toutes les installations terrestres. Alors, dès qu'un incendie se déclenche, il y a, bien sûr, un appel à l'aide certainement par le 911 et tous les services.

645

Nous avons fait des exercices même avec les pompiers pour vérifier pour être sûrs que, si jamais il y avait un problème, ils seraient rapidement sur les lieux parce que, disons nos équipements, même si nous en avons passablement pour un petit terminal comme celui-là, théoriquement parlant, il reste quand même que ça prend des équipements beaucoup plus spécialisés, considérables que ceux que nous avons.

650

Alors, il y a toute une panoplie de procédures et d'équipements qui entre en fonction dès lors que vous auriez un problème de ce genre-là.

655

C'est une des raisons d'ailleurs pour laquelle, je vais l'ajouter même si nous allons en parler plus longuement ce soir, pour laquelle nous avons conçu ce talus ou ces talus, pour éviter que la radiation thermique ne vienne, disons, créer des problèmes à nos voisins.

660

J'ajoute également, pour éviter que l'incendie se propage à d'autres réservoirs, nous avons des canons à eau partout dans les différents terminaux et ces canons-là servent essentiellement à refroidir les autres installations pour éviter que le feu ne se répande.

665

Alors, il y a effectivement un nombre, comme je le disais, d'interventions et d'équipements qui sont à la disposition des employés, évidemment avec l'aide des partenaires externes, parce que nous avons aussi des ententes avec des entreprises extérieures, si jamais il nous arrive un incident, pour qu'elles puissent nous donner leur support.

670

LE PRÉSIDENT :

675 Monsieur Lefebvre, est-ce que vous surveillez ou vous avez des normes que ces installations doivent suivre pour assurer la sécurité du public et pour répondre à une situation d'un accident ou d'une urgence?

M. PAUL LEFEBVRE :

680 Le ministère de la Sécurité publique n'a pas de normes. Par contre, je connais un peu la situation. Il y a déjà eu des feux de réservoirs dans Montréal-Est. Encore, je pense, en 94, le réservoir de Coastal. Et l'intervention, à partir du moment qu'il y a de la mousse, qu'il y a des ressources en eau, c'est le genre de feu qui peut s'éteindre assez facilement.

685 Il y a le Service d'incendies, mais il y a aussi, comme faisait référence monsieur Pouliot, l'entraide entre les raffineries. Donc, il y a beaucoup de ressources sur place ici à Montréal-Est. Puis s'il manquait, je pense qu'on pourrait peut-être faire même appel aux installations de la Rive-Sud à Varennes. Ça s'est déjà fait dans le passé. Justement, pour Saint-Basile-le-Grand, on avait besoin de mousse et on avait fait appel à Montréal-Est et à Varennes.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Archambault, est-ce que c'est votre ministère qui est chargé de développer et de faire appliquer des normes?

695 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

Oui. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, effectivement, a une série de règlements qui touchent justement la question de sécurité et qui imposent certains équipements et la présence d'équipements, les modes de construction qui réfèrent naturellement à des codes et des normes qui pourraient être des normes NFPA ou API.

700 Par exemple, en particulier, je peux mentionner, il y a les articles 150 à 164 qui fixent, par exemple, les distances, la profondeur des digues pour contenir le produit. Donc, c'est dans un but de sécurité, bien sûr. Et les articles 461 à 463 où on parle de protection contre les fuites et les déversements et la présence d'extincteurs.

705 Donc, il y a une norme minimale fixée par notre ministère. Les dépôts, terminaux et autres doivent avoir ce minimum d'équipements. Mais je vous dirais, par expérience, que c'est une norme minimale parce que, en général, les pétrolières ont plus d'équipements que strictement requis par le ministère, parce que les assureurs de façon prédominante imposent justement, avant d'assurer contre les risques, imposent des normes qui souvent dépassent les nôtres.

710

715 Celle-là, celle qu'on a est là pour protéger le public d'une façon correcte. Mais souvent, on va demander plus. Par exemple, d'avoir la protection avec des, comme monsieur Pouliot l'a mentionné tout à l'heure, des jets à eau pour refroidir les réservoirs.

720 Parce que ce qui est important lorsqu'il y a une fuite et qu'il y a un incendie qui se déclare, c'est de protéger les réservoirs à l'extérieur finalement, qui sont alentour de celui qui brûle. Celui qui brûle, on le laisse brûler foncièrement parce que c'est difficile, quand on ne peut pas mettre assez de matières protéiniques, comme on le disait tout à l'heure, pour étouffer le feu. Mais ça, ça peut être des fois assez long, surtout quand c'est très intense au début. Ce qu'on essaie de faire surtout, c'est de protéger les autres réservoirs de façon à ce qu'ils ne surchauffent pas et ne s'enflamment pas eux-mêmes.

725 Je pense que l'accident en Angleterre, on verra peut-être que c'était là puis ça a manqué. Il manquait peut-être de capacité de refroidissement ou quelque chose n'a pas fonctionné. Mais normalement, lorsqu'on refroidit les autres réservoirs, eux autres restent corrects, ils ne s'enflamment pas. Et celui qui brûle, bien, on essaie de contrôler de façon à ce que les flammes ne retombent pas, par exemple, dans le merlon. On laisse plutôt...

730 C'est sûr que ça pollue. Comme on le disait tout à l'heure, il y a beaucoup de suie. Mais au point de vue danger, c'est assez restreint parce que ça brûle et les fumées montent rapidement puisque c'est très chaud, et il s'agit de minimiser la chaleur radiante foncièrement.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi de noter une contradiction à ce que vous dites et ce que monsieur Lefebvre a dit, il y a quelques minutes.

740 Monsieur Lefebvre a dit que c'était relativement facile à éteindre lorsqu'on a de la mousse. Je ne me rappelle plus de ses paroles exactes, ce sera dans la transcription. Alors que vous, vous dites: «On le laisse brûler parce que ce n'est pas facile à éteindre.»

745 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

Bien, tout dépend. Si c'est un petit réservoir, c'est assez facile. Mais moi, je pensais, je fais un commentaire très large. Lorsque c'est des très grands réservoirs, pour atteindre le milieu du réservoir, il faut quand même avoir beaucoup de puissance au niveau des jets de mousse et ce n'est pas toujours évident.

750 Mais je pense que dans le cas de Canterm, on parle de réservoirs, somme toute, relativement petits et où la difficulté est beaucoup moindre. Et là, je rejoins monsieur Lefebvre là-dessus.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre ministère ou une autre agence fait des visites sur place pour s'assurer que les normes sont respectées et que les équipements sont là?

760 Je pense à chez moi, je devrais avoir des extincteurs pour la fumée, mais je ne vérifie pas toujours à la date voulue si mes piles sont encore bonnes et tout. J'essaie, mais parfois j'oublie.

Est-ce que vous vous assurez par des visites régulières que tout est conforme?

765

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

Oui. Notre ministère a des inspecteurs qui visitent les terminaux sous juridiction, bien sûr, et là il y a des rapports qui sont faits. Et si on dénote des choses qui ne correspondent pas aux
770 normes et aux règlements qu'on a fixés, à ce moment-là il y a des demandes de correction qui sont faites. Et, en général, c'est fait rapidement.

Mais comme je vous dis, rarement on trouve des défauts ou des omissions dans les terminaux qui existent au Québec, parce que déjà les assureurs de ces compagnies-là sont très
775 exigeants et les propriétaires, les administrateurs ont déjà fait leurs devoirs.

On trouvera peut-être plus souvent des situations fautives dans des petits terminaux régionaux où il y a quelques fois des petites installations où les moyens sont moindres et, là, il faut agir un peu plus. Mais dans les grands terminaux, comme ceux qu'on voit à Montréal ici, ou
780 dans les raffineries, on trouve rarement des choses à corriger finalement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fratolillo, avez-vous quelque chose à ajouter à ces réponses?

785

M. PIERRE FRATOLILLO :

En fait, une précision. C'est que dans la perspective d'une intervention de cette nature-là dans le contexte de la Ville de Montréal avec les services de sécurité incendie de Montréal, on a développé évidemment toute une façon de faire. Et d'abord et avant tout, il est clair que la
790 responsabilité première finalement de la stratégie revient au gérant de site qui, lui, est le directeur ou le chef de division finalement du Service de sécurité incendie. Toutefois, dans le contexte évidemment de l'est de Montréal, où est-ce qu'on a une tradition d'échange et de travail en collaboration, il est clair que ces décisions-là se prennent en collégialité.

795

Donc, en fait, tout à l'heure, on disait que parfois c'était difficile et parfois c'est plus facile finalement combattre ce type de déflagration-là; tout dépend finalement des circonstances.

800 Si vous avez un réservoir finalement qui est fermé, c'est beaucoup plus difficile, quoiqu'il y a actuellement chez Canterm, si je comprends bien, il y a des conduites qui vont amener finalement la mousse à l'intérieur même des réservoirs.

Donc, tout dépend des circonstances, mais il est clair que la stratégie doit être décidée en fonction de ces circonstances-là et on le fait en collégialité.

805 Typiquement, finalement, pour un réservoir d'une importance de celle dont on discute ici, ça prend quand même un certain temps avant de pouvoir s'installer pour pouvoir attaquer de façon coordonnée finalement, pour éviter de dépenser inutilement des ressources, parce que ces ressources-là viennent à manquer si jamais on a une mauvaise stratégie.

810 Donc, ce que monsieur Archambault disait tout à l'heure, effectivement, c'est qu'on doit s'assurer donc d'avoir les ressources, donc de s'installer et faire en sorte que le feu ne se propage pas, par exemple. Donc, il faut absolument avoir une stratégie qui va protéger les installations qui sont voisines.

815 Mais une fois qu'on a donc à la fois les ressources en termes d'eau et en termes de mousse, par exemple pour un feu d'hydrocarbures, là, à ce moment-là, de façon coordonnée, on peut l'attaquer et réussir à circonscrire l'incendie. Il peut arriver parfois aussi où la décision est de laisser brûler, de toute évidence.

820 Maintenant, c'est difficile à priori de penser quelles sont les circonstances qui vont faire cela. Il pourrait arriver certaines circonstances. Parce que tout à l'heure, on disait que lorsqu'il y a un incendie de cette nature-là, évidemment il y a un appel d'air très important. Donc, il y a une colonne et ça monte.

825 Donc, dans certaines circonstances, peut-être ce qu'on veut, c'est d'éviter justement que... puisque plus ça s'en va loin, plus c'est dispersé, donc plus c'est dilué, et à partir de ce moment-là, bien, l'impact au sol est moindre. Donc, il pourrait y avoir des décisions dans ce sens-là, c'est-à-dire justement de contribuer d'une certaine façon à maintenir la chaleur pour faire en sorte que ça se disperse.

830 Et ce qui est important, c'est d'avoir les mécanismes et d'avoir les structures nécessaires pour s'adapter. Et la participation, par exemple, au CMMI, la participation à l'entraide et ces choses-là font en sorte qu'on peut justement avoir ce type de démarche-là.

835 **LE PRÉSIDENT :**

840 Vous parlez d'entraide. Est-ce qu'il y a une entente formelle entre vos membres pour assister l'un et l'autre en cas d'accident qui dépasse les limites d'une propriété ou qui menace de dépasser les limites et qu'un de vos membres croit ne pas pouvoir régler lui-même? Est-ce qu'il y a une entente formelle comme quoi les autres vont participer, aider avec des moyens

techniques, financiers, en personnel ou autres?

M. PIERRE FRATOLILLO :

845 En fait, l'entraide existe depuis probablement les années 50 ou les années 40, je ne sais trop, et depuis le début il n'y a pas eu d'entente formelle à ce niveau-là. Toutefois, en fait, auparavant aussi, ce qui... il existe cette structure qu'on appelle l'entraide, où les gens s'entraident, c'est-à-dire on échange. C'est un processus d'échange.

850 Actuellement, je dois vous dire qu'au niveau de l'association, on est en train de tenter de structurer finalement de façon un petit peu plus formelle et d'encadrer finalement de façon un petit peu plus formelle cette démarche-là qui, de tout temps, donc a toujours été ce que j'appelle un «shake hand» finalement.

855 La situation, elle a évolué dans le temps. Auparavant, les entreprises étaient plus nombreuses, elles avaient aussi une main-d'oeuvre qui était beaucoup plus abondante. Donc, maintenant, avec le contexte d'aujourd'hui, il y a moins de gens et donc il y a un besoin justement de pouvoir s'aider de façon encore plus efficace.

860 En plus, en fait, le contexte et surtout avec la régionalisation des services de sécurité incendie de Montréal, la régionalisation des services de sécurité incendie, qui fait en sorte que maintenant on est qu'un service finalement au niveau de l'île de Montréal, la façon dont on procède pour l'entraide maintenant c'est à travers le Service de sécurité incendie. C'est-à-dire que la demande d'entraide, la demande formelle d'entraide, dans les statuts actuels ou dans les
865 procédures, dans le processus actuel tel qu'il est fait, passe toujours par le Service de sécurité incendie. C'est ce qu'on s'est entendu.

Auparavant, en fait, en plus...

870 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez du service municipal?

M. PIERRE FRATOLILLO :

875 Oui, le Service de sécurité incendie, oui, de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

880 De la Ville de Montréal-Est.

M. PIERRE FRATOLILLO :

De la Ville de...

885

LE PRÉSIDENT :

De Montréal.

890

M. PIERRE FRATOLILLO :

Montréal, oui.

LE PRÉSIDENT :

895

On n'est plus à Montréal-Est. Ce n'est pas à Montréal-Est, ces usines, ces installations?

M. PIERRE FRATOLILLO :

900

Oui, mais...

LE PRÉSIDENT :

905

Je n'arrive pas à comprendre qui est responsable de quoi. Il y a une limite quelque part sur la rue Georges V, il y a une municipalité, à Montréal et à Montréal-Est. Et on parle de choses qui se passeraient sur des terrains qui sont dans les limites de Montréal-Est, mais c'est Montréal qui est responsable. Monsieur Archambault.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

910

Depuis la fusion municipale, il y a un seul Service de sécurité incendie sur l'île de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

915

Il y a des choses qui n'ont pas défusionné alors.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

920

Voilà. Et par ailleurs, le Centre de sécurité civile à l'époque existait au sein de la CUM et maintenant est intégré au Service d'incendies de telle sorte que la sécurité civile de l'ancienne CUM couvre l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

925

Merci. Je vais revenir à monsieur Fratolillo. Je vous ai interrompu, mais je ne voulais quand même pas continuer à perpétrer des erreurs. Allez-y.

M. PIERRE FRATOLILLO :

930

Donc, la démarche actuelle qui est, d'une certaine façon, qui est formalisée mais disons de façon officieuse, c'est qu'on passe toujours par l'intermédiaire donc du Service de sécurité incendie. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de demande finalement de «pier to pier», en fait c'est une demande qui est faite à travers l'intermédiaire du Service de sécurité incendie de Montréal.

935

Et dans ces circonstances-là, en fait, vous comprendrez aussi, comme on le disait tout à l'heure, ce sont des interventions qui se déroulent dans le temps, c'est-à-dire que ce sont des interventions donc qui prennent du temps. Et malheureusement, on a ce loisir-là finalement de bien s'organiser. Parce que, comme dit quelqu'un dans ce milieu-là, pour par exemple éteindre un incendie dans un réservoir de cette nature-là, il faut lancer la mousse dans la gueule du dragon. Alors, il faut vraiment avoir ce qu'il faut pour pouvoir faire cela. Voilà.

940

LE PRÉSIDENT :

945

Merci. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

950

Monsieur Pouliot, on a parlé beaucoup des mesures pour le site même. Est-ce que chez Canterm, vous avez des mesures pour, par exemple, le cas d'une évacuation. Donc, pour la population qui est en périphérie, est-ce que vous avez une façon de communiquer pour avertir d'un danger ou quoi que ce soit, à partir de chez Canterm?

M. RICHARD POULIOT :

955

Monsieur le commissaire, dans le cadre des mesures d'urgence, à partir du moment où nous faisons appel au Service d'incendies de Montréal, c'est le Service d'incendies et la police qui prennent charge et, parce qu'ils ont les capacités que, nous, on n'a pas évidemment, les autorités en place décident s'il doit y avoir évacuation ou pas.

960

Nous avons une sirène locale. Nous allons participer, dans la mesure où on pourra le faire, au projet du CMMI d'une sirène régionale pour alerter la population en cas d'incident grave, mais ce sont en réalité les services publics locaux qui prendront charge du problème et décideront si, oui ou non, il doit y avoir évacuation dans le cas d'une évacuation de la population environnante.

965

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

970 Donc, votre compagnie, vous vous chargez des mesures sur votre site. Et dès que ça
sort à l'extérieur, c'est les services...

M. RICHARD POULIOT :

975 Essentiellement, c'est ça l'idée.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

... qui prennent ça en charge.

980 **M. RICHARD POULIOT :**

985 Je voulais juste peut-être donner un exemple de l'entraide ou de la coopération entre les
entreprises. Pour améliorer la formation de notre personnel justement à la lutte contre l'incendie,
nous avons demandé à Pétro-Canada de participer aux exercices que Pétro-Canada mène
chaque année à sa raffinerie.

990 Évidemment, nous n'avons pas une raffinerie. Le risque est beaucoup moins grand dans
un terminal que dans une raffinerie. Mais quand même, le fait pour nos gens de participer à la
formation dans un contexte de raffinerie, ça leur donne, je dirais, une compétence, une
connaissance accrue des problèmes et aussi, très souvent des moyens de combattre, si jamais il
y avait un incendie, les moyens de combattre l'incendie quand, disons, ça arrive et jusqu'à ce
que évidemment les pompiers arrivent et prennent charge.

M. PIERRE FRATOLILLO :

995 Une précision, en fait, en ce qui a trait au service. On a mis en place dernièrement un
système d'alerte à la population dans notre secteur qui découle des travaux du CMMI, du comité
mixte, mais c'est un système d'alerte à la population qui est utilisé dans une instance bien
spécifique, qui est un danger immédiat à la santé et la sécurité finalement des riverains. C'est
1000 dans un contexte donc différent d'un incendie.

1005 Comme je disais tout à l'heure, finalement, c'est un processus qui se déroule dans le
temps, donc où est-ce que... ce n'est pas, par exemple, la perte de confinement d'une
substance toxique comme l'anhydride sulfureux, le SO₂ liquide sous forme concentrée.

Donc, un incendie, tout à l'heure vous posiez la question à savoir qu'est-ce qu'il y a donc
de toxique. Très souvent, ce sont des imbrûlés. Donc, ce sont des substances, bon,

1010 c'est des hydrocarbures aromatiques polycycliques ou des choses de cette nature-là, donc qui ne représentent pas un danger immédiat finalement à la santé et la sécurité. Ça ne correspond pas, par exemple, à de l'ammoniac ou du chlore.

1015 Donc, le système d'alerte qui est en cours d'implantation sert à cela. Cependant, il y a un système d'alerte donc avec un système qui est une sirène, mais il y a tout un système de notification. Parce qu'en plus, on alerte les gens et ensuite il faut leur communiquer ce qui se passe, n'est-ce pas? Je veux dire, on ne peut pas laisser les gens dans les airs comme ça, il faut donc...

1020 Et dans ce cadre-là, mais ce n'est pas, actuellement, dans l'état actuel des choses, ce n'est pas encore utilisé dans ce sens-là, mais je crois qu'éventuellement ça pourrait l'être, c'est qu'il y a tout le système de notification par voie radio.

1025 C'est-à-dire par les postes de radio, actuellement, en fait, avec les ententes qu'on a avec deux chaînes de radio au niveau montréalais, mais c'est très large, il y a deux chaînes de radio qui participent avec nous, et le Service de sécurité incendie de Montréal maintenant a la possibilité de faire des messages et d'interrompre donc les diffusions pour donner des avis d'utilités publiques.

1030 Et ça a été fait, finalement, dans le contexte de la perte de confinement d'une substance toxique. Pourquoi? Parce que, de toute évidence, c'est des situations qui sont différentes, dans la mesure où on doit intervenir de façon très rapide.

1035 Mais la structure maintenant, elle est là. Il y a eu des investissements de faits par la Ville de Montréal à ce niveau-là. Il n'y a personne, je pense, du Centre de sécurité civile. Mais en tout cas, ce sont ces gens-là qui ont travaillé là-dessus. Donc, il y a une possibilité maintenant de pouvoir communiquer avec les gens. Mais dans le contexte actuel, je le répète, finalement ce n'est utilisé que pour la perte de confinement d'une substance toxique.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1040 Est-ce que les citoyens participent à ce genre de discussion ou c'est seulement que les industries qui sont...

M. PIERRE FRATOLILLO :

1045 Les citoyens participent. En fait, le CMMI, sa grande particularité, c'est que depuis le début finalement du CMMI, donc du comité mixte, en 1995, les citoyens sont partie prenante. Évidemment, je dois dire, il y a eu jusqu'à présent environ une vingtaine de citoyens qui ont participé.

1050 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'essaie d'imaginer une situation. C'est hypothétique, mais imaginons qu'il y a un déversement ou quoi que ce soit, un feu, il y a une sirène. Les gens sont chez eux. Ils entendent la sirène; ils ne savent pas trop quoi faire. Comment ça fonctionne? Concrètement, qu'est-ce qui se passe sur le terrain quand une sirène est activée?

1055 **M. PIERRE FRATOLILLO :**

Disons qu'actuellement, il y a deux sirènes qui ont été mises en place. Mais encore là, je le répète, ce n'est pas dans le contexte finalement d'un incendie. C'est dans le contexte donc bien spécifique, en fait, pour la raffinerie Shell et pour l'acide acétique chez Interquisa. Et pour la raffinerie Shell, c'est l'acide fluorhydrique. Il y a deux autres entreprises qui vont éventuellement installer la sirène finalement, qui est une sirène qui a un son complètement différent des sirènes qui sont actuellement utilisées dans les usines.

1065 Monsieur Pouliot parlait de la sirène, une sirène interne donc qui peut être entendue à l'extérieur mais qui a une utilité interne. Il y en a dans chacune des entreprises, il y a des systèmes d'alerte internes aux entreprises.

1070 Donc, les sirènes dont on parle, c'est des sirènes vraiment qui ont un son très spécifique, en fait, qu'on peut reconnaître.

L'information a été faite durant deux ans. Le test a eu lieu le 15 décembre. Donc, c'est tout récent, n'est-ce pas. Le test a eu lieu le 15 décembre avec la sirène, avec le système d'alerte d'Interquisa. Mais préalablement au test, on a fait des communications pendant pratiquement deux ans.

1080 Évidemment, je dois dire, il est clair qu'il faut continuer ce type d'information là parce que, d'abord, les gens changent évidemment. Et en plus, en fait, on a à concurrencer toutes sortes d'information et les gens s'intéressent peu à ces choses-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1085 Quand vous dites qu'il y a eu des tests, est-ce que ce sont des simulations ou ce sont des tests...

M. PIERRE FRATOLILLO :

1090 Oui. Il y a eu un test qui a été fait le 15 décembre. Donc, on a activé la sirène qui malheureusement, pour toutes sortes de raisons, a été peu entendue. Mais quand même, il faut faire ces tests-là pour pouvoir jauger finalement notre système.

1095 Et il y a eu l'utilisation du système de notification. C'est-à-dire qu'à partir du moment où est-ce qu'on déclenche la sirène, il y a une cascade d'événements qui se produisent de façon automatique. Le Service de sécurité incendie de Montréal, le Centre de communication du Service de sécurité incendie a le loisir à ce moment-là de faire des communications. La première communication est une communication préenregistrée.

1100 Et ça, en fait, le 15 décembre, donc on a testé notre premier système. Et entre le moment où est-ce que la sirène a été activée, le moment où est-ce qu'on entendait les messages à la radio, il s'est écoulé quatre minutes et demie. Donc, c'est un système qui est performant, qui est assez unique finalement. Et c'est tout, je pense, à l'honneur finalement de la Ville de Montréal qui a travaillé très fort sur le sujet. Mais évidemment qu'il faut bonifier, qu'il faut continuer à travailler dessus. Mais on a des outils maintenant, ce qu'on n'avait pas à l'époque.

1105 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que lors d'une simulation comme celle-là, est-ce que les gens ont participé?

1110 **M. PIERRE FRATOLILLO :**

Oui.

1115 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'était quoi la réponse des citoyens?

M. PIERRE FRATOLILLO :

1120 En fait, je vous ai dit que pour une raison qui nous échappe encore, parce qu'on n'a pas tout à fait saisi pourquoi, il y a des gens qui ont entendu la sirène. Parce que la sirène, c'est un déclencheur finalement. Ce que ça dit la sirène, ce n'est qu'un seul message, c'est que : vous devez vous abriter. Donc, c'est la mise à l'abri de façon sécuritaire et d'écouter la radio. Et on a les postes de radio qu'on a définis, c'est la chaîne CORUS, c'est la chaîne COGECO qui
1125 participent avec nous actuellement. Donc, on a communiqué aux gens quelle radio ils devaient écouter, quel poste de radio ils devaient écouter, comme CBF... pas CBF, mais 690, Info 690, etc.

1130 Donc, on a eu beaucoup de plaintes de gens qui n'ont pas entendu la sirène. Donc, la communication en tant que telle a été faite. Maintenant, il y a beaucoup de gens qui s'attendaient à entendre la sirène, mais malheureusement ils ne l'ont pas entendue pour des raisons qui nous échappent encore là.

1135 Malheureusement, ce sont des systèmes très difficiles à tester puisqu'il faut faire des communications préalables, bien avant, parce qu'on ne veut pas ameuter la moitié de la population de Montréal. Et donc, c'était le premier test. Évidemment, c'est pour ça que ça existe des tests. Mais les gens ont participé.

1140 Ce qu'on leur disait surtout, en fait, la communication qui a été faite... et la communication a été faite beaucoup avec aussi la Santé publique. En fait, c'était à la fois avec le Service de sécurité incendie, la police, la Santé publique. Donc, on a tous participé à des communications, mais surtout on les a faites de façon ciblée dans des endroits où est-ce qu'on avait... c'est-à-dire les écoles, les CHSLD, des édifices à bureau comme à proximité, à Anjou. Donc, on a tenté de rejoindre au maximum les gens qu'on a pu et ils ont participé.

1145 Un bénéfice finalement qui sort de cette activité-là, par exemple, c'est la mise à jour finalement des plans de mesures d'urgence de ces institutions-là qui, elles, puisque c'est le confinement, le message qu'on donne, c'est le confinement, et donc de fermer les ventilations, et très souvent les gens se posaient la question: «Comment fait-on pour fermer les ventilations?»
1150 Donc, il y a tout un travail maintenant de mise à jour finalement des plans de mesures d'urgence.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1155 Est-ce qu'il y a eu un rapport qui a été fait suite aux simulations?

M. PIERRE FRATOLILLO :

1160 On a un rapport, oui. Mais en fait, c'est parce qu'on n'a pas encore terminé finalement le retour sur le test. Il y a eu un rapport interne, finalement, mais il n'y a pas de rapport en tant que tel sur le test.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1165 Monsieur Archambault de la Ville de Montréal.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

1170 Si vous me permettez, monsieur Dérier, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a participé à cet exercice-là et nous étions informés des participants à cet exercice-là.

Mais il m'apparaît important de mentionner, comme monsieur l'a mentionné, cette sirène-là et ces exercices-là ont été conçus dans un contexte de fuite de gaz ou de produits toxiques. Dans l'état actuel des choses, ce système-là, à ce que je sache, n'a pas été conçu

1175 pour le cas d'une explosion éminente ou d'un incendie majeur qui pourrait avoir un impact immédiat. Parce qu'en fait, on demande aux gens de s'enfermer pour se protéger de nuages toxiques ou de gaz toxiques en attendant d'autres instructions. Alors, ça fait la job dans ce cas-là.

1180 Est-ce que ça fait la job ou est-ce que ça nécessite des adaptations pour d'autres circonstances ou est-ce que c'est adaptable dans d'autres circonstances? Je pense que la question reste ouverte.

LE PRÉSIDENT :

1185

Monsieur Billette, vous aviez un commentaire à faire tout à l'heure.

M. ANDRÉ BILLETTE :

1190

Oui, monsieur le président. L'ajout que je voulais faire, c'est que toute expertise développée en combat d'incendie avec le Service d'incendies de Montréal-Est est demeurée à Montréal, incluant les équipements aussi qui ont été achetés pour ce type de combat là. Tout est en place quand même.

1195

LE PRÉSIDENT :

J'avais une question à ce sujet justement, monsieur Archambault. Est-ce que vous avez tous les pouvoirs pour intervenir?

1200

Je m'explique. Il y a eu un incendie dans un édifice à logements près de chez moi et j'ai vu les pompiers arriver. Puis dans la deuxième maison à côté, ils ont cassé les fenêtres, ils sont rentrés. J'imagine que le propriétaire de cette maison-là, il n'avait pas le choix, quand les pompiers décident qu'ils doivent entrer dans une propriété pour lutter contre un incendie.

1205

Est-ce que vous avez ce genre de pouvoir pour entrer sur un site et ordonner de faire certains gestes?

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

1210

Oui, tout à fait. On peut même faire démolir des bâtiments séance tenante si ça posait problème. Alors, effectivement, autant les pompiers, les policiers que certains types d'inspecteurs ou d'intervenants dans le milieu peuvent prendre ce type de décision là sur le champ.

LE PRÉSIDENT :

1215

Monsieur Archambault, vous êtes d'accord? Vous avez déjà assisté à ce genre

d'intervention?

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

1220

Moi, je n'ai pas assisté à des incendies du genre, maisons ou autres. C'est sûr que j'ai déjà observé des... surtout par film d'ailleurs. Parce que de façon réelle dans les endroits où j'ai travaillé, on n'a pas eu d'incendie majeur du genre qu'on a rapporté en Angleterre, mais j'ai eu d'autres types d'incendie de moindre importance que j'ai pu observer et même vivre avec le combat d'incendie, si vous voulez, de façon précise.

1225

Maintenant, c'est certain que lorsque ça arrive, règle générale, on est bien équipés et les gens prennent les précautions qu'il faut pour agir et ils prennent les décisions appropriées finalement pour soit protéger, comme on disait tout à l'heure, et contrôler, dans le fond, la combustion qui est en cours et rapidement aller vers l'extinction de l'incendie.

1230

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Lefebvre.

1235

M. PAUL LEFEBVRE :

Les pouvoirs dont vous faites référence sont donnés par la *Loi sur la sécurité incendie* au directeur du Service d'incendies.

1240

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Dériger.

1245

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Archambault de la Ville ou monsieur Billette, est-ce que ce serait possible pour vous de nous fournir la limite exacte entre les deux municipalités, entre Montréal et Montréal-Est?

1250

Sur les cartes, des fois, on a des petites différences. Donc, si vous pouviez nous donner la limite précise. Est-ce que ce serait possible?

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

1255

Tout à fait. C'est noté.

LE PRÉSIDENT :

1260 En particulier dans le secteur sud, près de K-3, quand on regarde la carte, on ne sait pas où le parc riverain, la limite entre la clôture de la propriété du Port de Montréal et le parc riverain, où est la limite des municipalités. Merci.

1265 Monsieur Walker, est-ce que ça répond à votre deuxième partie de la troisième question ou première partie de la troisième? Vous aviez une sous-question aussi.

M. BRUCE WALKER :

1270 Merci. Messieurs les commissaires, vous avez déjà posé le sujet de ma prochaine question. Donc, ma dernière question, cette fois-ci, c'est sur un autre sujet.

1275 Je comprends que Canterm, c'est une petite entreprise par rapport à la raffinerie Shell ou la raffinerie Pétro-Can avec 500 employés. Mais en termes de nombre de réservoirs ou capacité d'entreposage ou le «through put», excusez l'expression, est-ce que c'est possible pour moi de mieux comprendre la grandeur de ces 59 réservoirs par rapport aux réservoirs semblables des produits pétroliers raffinés, pas le pétrole brut, entreposés chez Shell et Pétro-Can.

LE PRÉSIDENT :

1280 Donc, ailleurs, ici dans la région de Montréal-Est.

M. BRUCE WALKER :

1285 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1290 Monsieur Pouliot, est-ce que vous pouvez nous dire rapidement si vous êtes parmi les gros ou les petits? Sinon, il y a monsieur Archambault aux Ressources naturelles qui connaît peut-être les statistiques.

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

1295 Oui, peut-être un peu. Je ne connais pas vraiment en détail le nombre de réservoirs, je n'ai pas avec moi les statistiques, mais le terminal de Canterm est très petit par rapport aux deux raffineries en matière de...

Parce que dans les raffineries, on parle de millions de barils, si vous voulez. On parle

1300 de brut, on parle de tous les produits et de produits intermédiaires. À Saint-Romuald chez Ultramar, c'est de l'ordre du 20 millions de barils, oui. C'est des millions, millions de litres. Il faudrait que je le calcule. Mais vous voyez, c'est très, très, très différent de...

Donc, c'est un petit terminal, selon nos critères.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Hier, c'était 1.4 million de barils le chiffre que vous avez fourni, monsieur Pouliot?

1310 **M. RICHARD POULIOT :**

Capacité additionnelle, monsieur le président, oui. Au total, nous arrivons à peu près à 2.9 au total.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous connaissez les chiffres pour les deux autres raffineries qui sont...

M. RICHARD POULIOT :

1320 Malheureusement non. Parce que la question, c'était des produits raffinés. Alors, là, j'avoue que j'ignore totalement, parce qu'il y a du brut évidemment au travers de ça. Les raffineurs doivent évidemment avoir un inventaire de pétrole brut à stocker. Alors je ne sais pas, pour être bien franc.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Walker, est-ce que vous voulez des chiffres précis ou vous vouliez un ordre de grandeur?

1330 **M. BRUCE WALKER :**

Plutôt un ordre de grandeur. 10 %? 35 %?

LE PRÉSIDENT :

1335

Alors, je pense qu'on l'a eu. C'est petit par rapport aux deux autres.

M. BRUCE WALKER :

1340

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1345

J'appelle maintenant madame Chantale Rouleau.

Mme CHANTALE ROULEAU :

1350

Bonjour, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame Rouleau.

1355

Mme CHANTALE ROULEAU :

Je suis résidente du quartier. Je suis voisine du secteur industriel. Je suis aussi représentante du comité ZIP Jacques-Cartier, zone d'intervention prioritaire, qui a comme priorité la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

1360

La première question, c'est juste être sûr, s'assurer que s'il y a un accident, s'il y a un déversement, un écoulement, que les produits ne seront pas dirigés dans le fleuve. Est-ce qu'on a la garantie que ça ne se fera pas.

1365

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pouliot.

1370

M. RICHARD POULIOT :

Monsieur le président, en ce qui concerne... j'imagine il faut qu'on soit près du fleuve, on parle du quai 94, donc notre terminal K-3, juste pour la précision.

1375

Nous avons évidemment non seulement des équipements mais aussi des ententes avec des sociétés extérieures comme Urgence Marine et nous participons à SIMEQ également, au cas où il y aurait un déversement causé par un navire qui n'est pas sous notre contrôle. Canterm prend la garde du produit à partir du moment où le produit est à terre. Alors, quand il arrive des déversements, nous avons, bien sûr, notre personnel, mais aussi on fait appel à de l'aide extérieure pour essentiellement déployer le plus rapidement possible des estacades ou autres.

1380

Si jamais le déversement avait lieu à terre, nous avons un intercepteur d'hydrocarbures au quai 94, qui est l'intercepteur d'hydrocarbures ou le séparateur qui faisait partie des installations de la raffinerie BP, donc un intercepteur de très grande taille. Et généralement, les

1385 produits pétroliers, à ce moment-là qui vont au séparateur, sont séparés et l'eau qui est rejetée dans le fleuve à ce moment-là évidemment doit répondre aux critères des autorités réglementaires.

1390 Par conséquent, nous essayons de prendre toutes les précautions pour éviter ce genre de situation là et ça peut peut-être arriver, mais c'est très, très rare.

LE PRÉSIDENT :

1395 Les critères de qualité de l'eau dont vous venez de parler, madame Gagnon, ça relève du ministère de Développement durable, Environnement et Parcs?

Mme DIANE GAGNON :

1400 Oui. Pour un rejet au fleuve, on aurait à établir des critères qu'on appelle des objectifs environnementaux de rejets, qui sont fonction des substances contenues dans l'eau et, disons, ce qu'on prévoit avoir comme contaminants.

LE PRÉSIDENT :

1405 Merci madame.

Oui, monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1410 Monsieur Pouliot, hier, je pense que vous nous aviez dit qu'éventuellement, je pense, le séparateur va être relié à l'égout combiné ou sanitaire. Est-ce que c'est ça qu'on a pu comprendre?

M. RICHARD POULIOT :

1415

C'est exact, avant la fin de 2006, c'est l'entente que nous avons avec la Ville de Montréal.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1420 Donc, à ce moment-là, les eaux dont vous parliez tout à l'heure, elles seraient à ce moment-là...

M. RICHARD POULIOT :

1425

Ne retourneront plus au fleuve. Elles vont aller dans le...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Au combiné.

1430

M. RICHARD POULIOT :

Au combiné de la ville sur la rue Notre-Dame.

1435

LE PRÉSIDENT :

Madame Rouleau, est-ce que...

Mme CHANTALE ROULEAU :

1440

Est-ce que la Ville tient compte des raccordements croisés qu'il y a dans le secteur si les rejets vont à l'égout sanitaire?

LE PRÉSIDENT :

1445

Messieurs les représentants des deux municipalités, lequel de vous deux va répondre? Monsieur Archambault.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

1450

Je demanderais plutôt à monsieur Bourassa de répondre à cette question-là, s'il est en mesure de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1455

Absolument. Monsieur Bourassa.

M. YVES BOURASSA :

1460

Monsieur le président, je m'excuse, mais j'ai mal compris la question.

LE PRÉSIDENT :

1465

Alors, madame Rouleau, répétez votre question.

Mme CHANTALE ROULEAU :

Dans le cas où il y aurait un déversement, que ça irait dans l'égout sanitaire de la ville,

est-ce que la Ville tient compte des raccordements croisés susceptibles d'exister dans le secteur?

1470

M. YVES BOURASSA :

Au moment où les rejets liquides de Canterm sont envoyés à l'égout combiné, ils sont envoyés directement à la station. Le seul événement qui pourrait survenir et qui survient régulièrement, c'est qu'il y ait une forte pluie et qu'il y ait des surverses vers le fleuve. C'est-à-dire qu'il arrive des moments où il y a des pluies trop intenses et qu'il faille vraiment, parce que le système est surchargé, effectuer des surverses vers le fleuve. Oui, ça existe et ça va continuer à exister dans le futur.

1475

1480

J'espère que je réponds à la question. Ce n'est pas vraiment un raccordement croisé là, on parle de surverse.

Mme CHANTALE ROULEAU :

1485

Non, on parle de surverse. C'est deux choses différentes.

M. YVES BOURASSA :

Oui.

1490

LE PRÉSIDENT :

Madame Rouleau?

1495

Mme CHANTALE ROULEAU :

Bien, il y avait monsieur Billette.

LE PRÉSIDENT :

1500

Monsieur Billette.

M. ANDRÉ BILLETTE :

1505

À ma connaissance, il n'y a pas de surverse à Montréal-Est.

M. YVES BOURASSA :

Oui. Au Richard, il y a des surverses, j'ai les statistiques avec moi. On en a eu 25 en 2005.

1510

M. ANDRÉ BILLETTE :

Combien de déversements par année qu'on a, à peu près?

1515

M. YVES BOURASSA :

On en a beaucoup. Ça dépend de chaque point, mais le Richard... je peux déposer à la commission la liste, si on veut, demain. Au Richard, en 2005, il y en a eu 25 à cet endroit seulement.

1520

LE PRÉSIDENT :

Absolument, déposez la liste, s'il vous plaît. Puisque vous en avez parlé, on va la prendre.

1525

On est désolés, monsieur Billette, il y en a eu des déversements, apparemment.

M. YVES BOURASSA :

1530

Excusez, monsieur le président. Ce n'est pas des déversements, c'est des surverses.

Mme CHANTALE ROULEAU :

1535

Par temps d'orage. En temps d'orage, il y a trop d'eau et les eaux débordent.

LE PRÉSIDENT :

Madame Rouleau.

1540

Mme CHANTALE ROULEAU :

J'ai une autre question, monsieur le président. Il est question du projet Canterm actuellement. Bon, 14 nouveaux réservoirs. Le BAPE est occupé dans l'est cette semaine puisqu'il y a aussi la séance d'information, mercredi, pour Pétro-Canada qui a aussi un projet de nouveaux réservoirs. Et puis il y a d'autres projets qui sont en route, dont on entend parler ici et là, et qui surviendront.

1545

Chacun des projets semble être analysé dans le périmètre d'activités de l'entreprise et puis, bon, on analyse les impacts sur l'air, l'eau et le sol, des études qui sont très bien faites mais qui concernent le périmètre.

1550

Est-ce qu'il existe un mécanisme qui permet de voir l'interrelation entre ces différents

1555 projets dans un milieu qui est déjà fortement industrialisé, où il y a une forte concentration de l'industrie pétrochimique, qui est probablement le plus grand secteur industriel, qui est le plus grand secteur industriel du Québec et peut-être du Canada, fortement urbanisé. La plus haute densité de population au Québec, c'est ici dans l'est. Un milieu qui est déjà fortement perturbé mais, malgré tout, offre encore des potentiels soit écologique, soit récréatif pour la population.

1560 Est-ce qu'il y a un mécanisme qui existe à l'heure actuelle, auquel on pourrait penser, pas dans vingt ans mais maintenant, pour voir l'interrelation de tout ça, considérer aussi que, d'après ce qu'on nous annonce aussi, il va y avoir dans les prochaines années un énorme développement urbain qui va se faire dans l'est. Alors, il va y avoir encore plus de monde.

1565 On développe l'industrie, c'est correct, mais il y a encore plus de gens qui vont venir vivre ici, puis avec des risques quand même... si on fait, il me semble, le cumul de tous les impacts, il y a des risques qui peuvent être assez importants. Est-ce que les mécanismes existent, il y a différentes instances qui étudient les projets, plusieurs services municipaux, plusieurs ministères du gouvernement du Québec ou même du Canada? Est-ce qu'il y a une concertation qui se fait?

1570

LE PRÉSIDENT :

Alors si je comprends bien, vous dites que chacun analyse son projet, le fait bien, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui regarde l'impact de l'ensemble de ces projets.

1575

Mme CHANTALE ROULEAU :

Cumulatif.

1580

LE PRÉSIDENT :

Cumulatif. Je vais adresser votre question à madame Gagnon du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

1585

Mme DIANE GAGNON :

Alors si on parle au niveau environnemental, c'est sûr que quand on fait l'analyse d'un projet, oui, on consulte plusieurs ministères et organismes.

1590

Mais à l'intérieur du ministère de l'Environnement, on a des critères qui nous permettent de tenir compte, si on peut dire, de l'effet cumulatif des projets. On va parler à ce moment-là de critères d'air ambiant où on tient compte de mesures qui sont faites dans le milieu de différents contaminants et de l'ajout estimé pour chacun des produits.

1595

Si on parle d'une entreprise en particulier, bien, on va essayer de déterminer avec elle

quels sont les produits qui vont être émis dans l'atmosphère. À partir des concentrations émises, on va évaluer les concentrations qui vont résulter dans l'environnement et on va les additionner ou les comparer à ce qu'on retrouve déjà dans l'environnement.

1600 Alors, ça, c'est sûr que chaque fois qu'on rajoute un projet, on rajoute une petite contribution à la qualité de l'atmosphère et on en tient compte à partir de ces critères-là.

1605 Si je parle de l'eau, tantôt j'ai parlé d'objectifs environnementaux de rejets, ces objectifs-là sont calculés par des gens du ministère, encore une fois à partir des contaminants qu'on retrouve dans l'eau qui est rejetée au niveau du fleuve quand c'est dans ce contexte-là, ou dans différents cours d'eau, et de ce qu'on retrouve déjà dans le cours d'eau et de la capacité du cours d'eau à diluer pour maintenir les différents usages qui sont dans le cours d'eau.

1610 Si je prends le bruit, on va en tenir compte aussi avec les critères qu'on a au niveau du bruit. On en a parlé hier soir. Même, notre politique et nos critères font partie de l'annexe du document *Questions et commentaires*, où on a établi clairement quels étaient pour nous les critères en zone résidentielle et en zone industrielle et qu'est-ce qu'on devait faire lorsque les critères étaient déjà dépassés.

1615 Alors, on a déjà des guides, des politiques ou des fois des normes – ça dépend dans quel sujet, dans quelle matière – où on tient compte de l'effet cumulatif, si on peut dire, sur les différents éléments de l'environnement.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous vous préoccupez également non seulement du milieu biophysique et de l'aspect bruit, mais aussi de l'impact sur le tissu social, sur la qualité de vie des gens? Est-ce que c'est mesurable? Est-ce que c'est des préoccupations que vous avez?

1625 **Mme DIANE GAGNON :**

1630 Quand un projet est assujéti à la Procédure d'évaluation environnementale, le dossier est rendu public via le Bureau d'audiences publiques. Et lorsqu'il y a demande d'audience, on assiste à des audiences comme on a aujourd'hui où on peut entendre la population et entendre les craintes ou les inquiétudes des personnes qui vivent dans le milieu. Et je pense que c'est à partir de ça qu'on peut intégrer certaines préoccupations qui sont vraiment particulières au milieu.

1635 Des fois, c'est le milieu; des fois, c'est une rue en particulier. On essaie de tenir compte des particularités et d'amener le promoteur à tenir compte de ces particularités-là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Rouleau, vous n'avez pas l'air satisfaite de la réponse.

1640 **Mme CHANTALE ROULEAU :**

Bien, ça me semble très technique. Non, je n'ai pas trouvé la bonne réponse encore. Je ne vois pas de mécanisme. On étudie, bon, le bruit. On va regarder peut-être quelques... on va essayer d'additionner les quelques impacts de bruit, mais je ne suis pas...

1645

C'est parce que, tu sais, ce qu'on entend aussi, c'est que les gens sont un petit peu abasourdis d'avoir autant... d'être encore constamment confrontés à des développements extrêmement importants et qui peuvent avoir un potentiel de danger pour leur santé.

1650

C'est reconnu que dans l'est de Montréal, il y a une problématique de pollution atmosphérique et on continue quand même. C'est reconnu que les enfants de 0-4 ans se retrouvent à l'hôpital pour cause d'asthme. C'est su, c'est connu, c'est scientifique, mais on continue quand même. Alors, je me demande. Et l'impact de quelques... parce que madame dit...

1655

Bon, il y a un petit peu qui se rajoute ici, puis un petit peu qui se rajoute là. Mais c'est tous ces «petits peu»-là qui se rajoutent et qui se rajoutent et qui se rajoutent, qui font que, là, c'est un gros tout là.

LE PRÉSIDENT :

1660

Si j'ai bien compris la réponse de madame Gagnon, c'est que les critères sont établis pour qu'on ne puisse pas ajouter au-delà d'une certaine limite. Madame Gagnon.

Mme DIANE GAGNON :

1665

Oui. Chaque fois qu'on évalue un projet, on tient compte des critères et on s'assure qu'on demeure à l'intérieur des limites du critère.

1670

Mais si je peux répondre à la question de madame, pour ce qui a trait à la santé, on consulte toujours le ministère de la Santé. Donc, on a un avis du ministère de la Santé aussi dans le cadre de l'analyse qu'on fait du projet, comme on consulte la Sécurité publique, qu'on consulte différents ministères pour avoir leur point de vue.

LE PRÉSIDENT :

1675

Monsieur Lavigne, ici, qui représente la Direction de la santé publique, ce dont madame Rouleau parle, l'incidence de l'asthme dans le voisinage, est-ce que c'est une donnée

que vous avez vérifiée?

1680 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

1685 Je pense que ce que madame Rouleau dit est réel. Il y a une étude qui a été faite suite, je pense, à la commission qui s'occupait d'Interquisa. Il y a eu une demande qui a été faite à ce moment-là pour regarder si effectivement il y avait un excès de problèmes respiratoires dans la zone est de Montréal.

1690 Et ce qui a été fait à date, c'est une première étude qui avait pour objectif de vérifier si les données existantes sont suffisantes pour essayer d'aller plus loin et de vérifier si effectivement il y avait un lien entre les concentrations de différents contaminants qu'on retrouve ici dans l'est et l'augmentation de certains problèmes respiratoires.

Je pourrais peut-être vous parler un peu des résultats de cette première étude-là, mais qui est très préliminaire.

1695 Ce qui ressortait de cette étude-là, c'est qu'ils ont regardé à la fois les données d'ordre sanitaire et environnemental disponibles. Au niveau des données sanitaires, ils ont mis en évidence quelques points en particulier. Le taux d'hospitalisation pour l'ensemble des diagnostics est plus élevé dans la partie est de l'île de Montréal. Pour plusieurs maladies respiratoires, les taux d'hospitalisation sont plus élevés à Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, et ce, pour des résidents de différents groupes d'âge.

1700 Chez les enfants de 0-4 ans, c'est la zone nord-est par rapport aux usines, par rapport au secteur industriel, le taux d'hospitalisation pour asthme pourrait aussi être un petit peu plus élevé dans la zone sud-ouest, toujours par rapport à la zone industriel comme telle.

1705 Ils ont remarqué aussi que chez les personnes de 60 ans et plus, le taux d'hospitalisation est plus élevé vraiment au nord de l'île, vraiment au bout comme tel.

1710 Maintenant, ce qu'ils ont vu aussi et ce qu'ils ont regardé, ils ont regardé aussi l'analyse des polluants pour savoir: «Est-ce que les données qu'on possède actuellement sont suffisantes pour essayer de faire un lien entre les deux?» Et l'étude montre que, effectivement, ça pourrait être possible, mais cette étude-là ne fait pas le lien entre les deux.

1715 Actuellement, il y a une étude, il y a un protocole, enfin, qui a été développé et ce protocole-là va regarder l'hospitalisation des enfants 0-4 ans causée par l'asthme. Ils vont avec une modélisation retrouver les concentrations dans l'air de certains polluants, je pense qu'ils vont se pencher particulièrement sur le SO₂, les concentrations qui étaient valables dans la zone où l'enfant demeurait les quelques jours précédant son hospitalisation.

1720 Et cette étude-là est encore au niveau... je pense qu'il y a eu des demandes de fonds qui ont été faites et que les fonds sont en place actuellement. Mais le lien entre les deux, pour le moment, n'est pas encore...

LE PRÉSIDENT :

1725 Si je comprends bien, pour mener cette étude, il y avait deux étapes. La première étape était de vérifier: est-ce qu'il y a vraiment un problème.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1730 Oui. Et est-ce qu'on a les données suffisantes à la fois sanitaires et environnementales.

LE PRÉSIDENT :

1735 Pour aller plus loin et essayer de trouver une cause à ce problème.

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes rendus à demander des fonds pour faire la deuxième étape.

1745 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

La deuxième étape.

LE PRÉSIDENT :

1750 Madame Rouleau, ça répond à votre question? Monsieur Dériger avait une sous-question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1755 Madame Gagnon, dites-moi, vous parlez, par exemple, des effets cumulatifs pour l'air ambiant. J'aimerais comprendre, dans le projet qui nous concerne, comment vous faites pour faire cette évaluation-là? C'est-à-dire qu'on a une station, ce que j'ai compris, à Saint-Jean-Baptiste?

1760

Mme DIANE GAGNON :

Oui.

1765 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

On dit dans l'étude, qui n'est pas représentative de Canterm.

Mme DIANE GAGNON :

1770

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1775

Et comment à ce moment-là vous pouvez évaluer, en fait, les augmentations de Canterm sur l'air ambiant quand la station n'est pas représentative? J'essaie de comprendre un peu la...

Mme DIANE GAGNON :

1780

Écoutez, quand on parle de représentation des résultats d'une station, c'est quelque chose que je discute toujours avec les experts du ministère parce que c'est une question assez complexe en soi. Il semblerait que la station de Saint-Jean-Baptiste qui a été utilisée n'est pas dans les vents dominants, si on peut dire. Alors, elle ne représente pas nécessairement la situation qu'on pourrait voir au niveau du site de Canterm.

1785

Alors, c'est pour ça que même les experts du ministère étaient d'accord pour dire qu'elle surévaluait probablement, par rapport à ce qu'on avait ici, comme concentration pour certains contaminants. Je ne veux pas généraliser là. Mais ça, c'est sûr qu'on pourrait demander un avis plus strict, mais il semblerait que dans ce cas-là, la station a été placée là parce qu'elle était dans les vents dominants et parce qu'elle avait toutes les industries du secteur. Je pourrais dire les résultats sont influencés par toutes les industries du secteur, tandis qu'ici, on n'est pas dans la direction des vents.

1790

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1795

Donc, dans ce cas-ci, ça ne s'applique pas.

Mme DIANE GAGNON :

1800

Bien, écoutez, ça donne toujours une indication comme telle, mais je pense que si on... bon, les gens vont discuter à savoir quelles sont les stations dont on dispose sur l'île de

Montréal, quels sont les quartiers auxquels on peut comparer vraiment la situation à celle qu'on va vivre ici près du site. Et c'est toute une analyse des données dont on dispose qui nous permet de déterminer quelles sont celles auxquelles on peut comparer les résultats.

1805

C'est sûr que si on avait une station sur Georges V, on dirait: «Bien, écoutez, c'est représentatif du milieu.» Dans le cas présent, on peut prendre la station la plus proche, c'est celle de Saint-Jean-Baptiste, sauf qu'il faut, je dirais, y mettre les précautions de mise pour regarder ces données-là et être en mesure de les analyser et de considérer certaines hypothèses de ne pas pouvoir les utiliser pour ici.

1810

Je ne sais pas si je suis assez claire dans mon explication, là, mais...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1815

Oui mais si je comprends, c'est un indicateur de la situation mais ce n'est pas nécessairement la situation. C'est-à-dire que...

Mme DIANE GAGNON :

1820

Écoutez, c'est sûrement la situation sur Saint-Jean-Baptiste, sauf que c'est difficile de ramener des données qui sont mesurées là-bas puis dire: «Bien, c'est représentatif de ce qui se passe sur Georges V.» Vous comprenez?

1825

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Oui, je comprends.

Mme DIANE GAGNON :

1830

Parce qu'ils prennent certaines mises en garde ou certaines vérifications ou discussions pour s'assurer qu'on utilise les bonnes valeurs.

Dans le cas présent, écoutez, je pense que c'est ce que je peux dire de mieux. Puis là, si je mettais autour de la table différents experts, ils vous donneraient une analyse plus précise de comment on peut utiliser les données de cette station-là.

1835

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

J'aimerais revenir sur la question des effets cumulatifs. Au ministère, dans la directive que vous soumettez au promoteur, est-ce que ces effets-là sont demandés d'être évalués ou si c'est seulement les interactions du projet?

1840

Mme DIANE GAGNON :

1845

On leur demande de les évaluer dans le contexte où si je prends l'air ambiant, d'estimer la contribution de leur entreprise et de l'additionner à celle qu'on mesure dans l'air ambiant.

1850

Alors, quand on parle d'effets cumulatifs, je pense qu'une mesure dans l'air ambiant, c'est effectivement la somme de tout ce que contient ou de toutes les activités cumulatives, autant les usines, les autos, l'activité humaine et tout ça. Donc, ça nous donne un portrait de ce qu'on a présentement dans l'environnement et on additionne la contribution de l'usine.

1855

Alors, si c'est en dessous des critères, il n'y a aucun problème. Si c'était proche des critères, bien, à ce moment-là, c'est sûr que ça demande plus d'analyse et c'est à ce moment-là qu'on va dire: «Bien, est-ce que les mesures qui sont prises...», ça va nous conduire justement à la discussion de tantôt: «Est-ce que ce que j'utilise comme données d'air ambiant sont représentatives exactement du milieu auquel je les applique?»

1860

Alors, si je prenais les données de Saint-Jean-Baptiste, par exemple, j'ajoute la contribution de l'usine et je suis en dessous de tous les critères du ministère, écoutez, on ne se pose pas plus de questions, on dit: «C'est la station la plus proche.» Par contre, quand on arrive proche, bon, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on... «Est-ce que c'est vraiment représentatif? Est-ce qu'on pousse plus loin notre analyse?»

1865

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais il n'y a pas de demande formelle. C'est-à-dire que je fais référence, par exemple, à la procédure fédérale où, là, il y a vraiment une demande d'évaluation des effets cumulatifs.

1870

Mme DIANE GAGNON :

Bien, écoutez, moi, je pense que oui, on peut dire effets cumulatifs mais, d'une autre façon, on peut l'évaluer autrement aussi.

1875

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, vous prenez la composante et vous l'analysez.

1880

Mme DIANE GAGNON :

Moi, je pense que c'est une façon d'en tenir compte. Tantôt, je disais: quand on est proche du critère ou on le dépasse, on peut aller jusqu'à l'analyse de risque à la santé aussi, pour évaluer vraiment le risque que ça représente pour la population locale. Mais on parle toujours d'utilisation de critères là.

1885

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1890 Donc, vous le faites à partir d'éléments des composantes de l'environnement et non pas
nécessairement d'effets cumulatifs comme tels. C'est-à-dire que c'est des demandes qui sont
faites sur des composantes et vous demandez d'avoir des éléments...

Mme DIANE GAGNON :

1895 Bien, c'est sûr que dans la Directive, on parle d'eau, air, sol, matières dangereuses.
Écoutez, on tient compte de tous les éléments qui pourraient causer une nuisance ou causer une
problématique environnementale particulière et on tente de tenir compte, c'est-à-dire d'évaluer
quel sera l'impact supplémentaire qu'occasionnera ce projet-là sur la situation actuelle, alors
d'avoir le meilleur portrait de la situation.

1900

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

 Puis vous avez des données cumulées que vous regardez. Au ministère, vous avez
différentes données de différents projets et vous faites le cumul.

1905

Mme DIANE GAGNON :

 Écoutez, au niveau de Montréal, le réseau de mesures d'air ambiant, c'est une
délégation du ministère à la Ville de Montréal. Alors, la responsabilité des réseaux, je pense que
1910 c'est plus monsieur Bourassa qui pourrait vous dire qu'est-ce qui est mesuré, à quel endroit et
quelles sont les tendances actuelles. Ça, ça va, mais...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1915 Non, juste pour avoir un portrait.

Mme DIANE GAGNON :

 Écoutez, d'un projet à l'autre, c'est sûr que chaque projet est étudié séparément et on ne
1920 demandera pas à une compagnie de tenir compte de son voisin, mais on va en tenir compte
indirectement parce que veux, veux pas, avec le réseau de mesures qu'on a, on le voit.

 Je vous dirais que dernièrement même, j'avais à discuter du démarrage d'une usine et on
disait: «Écoutez, informez-nous des dates où vous prévoyez démarrer.» Parce que, bon, c'est
1925 sûr que quand on démarre, on démarre un équipement à la fois. Des fois, ça suscite plus de
contamination pour une journée, deux jours, ça dépend. On veut être informés des dates parce
qu'on les voit sur le réseau de mesures.

 Donc, on est mieux de savoir: «O.K., ce dépassement-là correspond au démarrage de

1930 telle entreprise» que de penser ou d'essayer d'interpréter de toutes sortes de façon. Alors, si on
est capable de voir des événements comme ça, bien, je pense que ça nous indique qu'on a
quand même une bonne idée de ce qui se passe. Mais c'est sûr que dans un réseau, bien, les
données, ça va être mesuré aux trois jours, aux six jours. Je ne sais pas, ça dépend toujours
des paramètres. Il y en a qui sont aux heures, aux deux heures, c'est variable. Donc,
1935 l'information qu'on a, il y en a aussi qui nous permet de donner une tendance uniquement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

1940

Mme DIANE GAGNON :

Ça vous va?

1945

LE PRÉSIDENT :

Madame Rouleau.

Mme CHANTALE ROULEAU :

1950

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

1955

Est-ce que ça vous va? Voulez-vous qu'on demande à monsieur Bourassa de nous
commenter sur la question des effets cumulatifs?

Est-ce que le réseau est une sentinelle suffisante pour s'assurer que lorsqu'on ajoute un
nouveau projet dans la région, que ça ne sera pas au détriment de la santé des gens.

1960

Mme DIANE GAGNON :

Mais on parle bien d'air.

1965

LE PRÉSIDENT :

On parle d'air comme exemple. Oui, oui, on parle d'air comme exemple. On pourrait
parler de bruit, on pourrait parler d'eau, on pourrait parler d'impact social, impact économique.

1970

M. YVES BOURASSA :

Oui. Eh bien, monsieur le président, il y a quand même deux façons d'évaluer ça

1975

sommairement. C'est que le bilan dont Canterm parlait hier, toutes les grosses compagnies ont à le faire. C'est un questionnaire qu'on envoie à chaque année et qui évolue à travers le temps avec nos connaissances. Donc, nous avons vraiment une image de ce qui est émis par chaque compagnie, par chaque type d'équipement. Ça, c'est un point.

1980

Le deuxième point également, c'est que oui, on le mesure à la station d'échantillonnage. C'est vrai qu'elle n'est pas nécessairement bien placée pour ce projet-là, mais elle nous permet quand même d'avoir une image et l'image la pire, si on veut, du secteur, puisque cette station-là est localisée de façon vraiment à recevoir les pires impacts.

1985

Autrefois, on en avait trois dans le secteur et puis on avait à peu près les mêmes lectures. Avec le temps, on a été amenés à rationaliser ces équipements-là. Seulement un analyseur pour les particules respirables 2.5, on parle d'à peu près 100 000 \$. Ça fait qu'on parle de coûts vraiment très élevés pour une station d'échantillonnage, on ne peut pas en avoir partout.

1990

Puis même, ça va pire que ça, c'est que dans le cas d'étude sur la santé dont on parlait tantôt, on essaie d'en installer une autre. On a eu les montants. Puis on a de la difficulté parce que les gens ne veulent pas en avoir. Là, on essaie de trouver vraiment, on se débat pour en trouver une justement dans le quartier Mercier-Est. Puis ça, écoutez...

LE PRÉSIDENT :

1995

Donc, vous recevez de chaque entreprise leurs émissions à eux. Vous pouvez les cumuler, voir le total de ce qui est émis. Et en plus, vous avez une station qui mesure ce qu'il y a vraiment dans l'air.

M. YVES BOURASSA :

2000

Et ça correspond.

LE PRÉSIDENT :

2005

Et ça correspond.

M. YVES BOURASSA :

Oui.

2010

LE PRÉSIDENT :

Et madame Gagnon nous dit que les normes et les critères sont faits de façon à ce que les mesures que vous prenez ne dépassent pas un certain niveau.

2015

M. YVES BOURASSA :

Oui. Dans le cas ici...

2020

LE PRÉSIDENT :

J'ai posé le problème à l'envers, c'est-à-dire de s'assurer que le total des émissions des industries ne mènera pas à une concentration dans l'air qui dépasse un critère donné.

2025

M. YVES BOURASSA :

C'est exact. Et si ce critère-là est dépassé, cette norme-là est dépassée, à ce moment-là, l'ensemble des contributeurs doivent abaisser leurs émissions de façon à ce que la norme soit respectée. Ça, c'est dans le règlement qui s'applique sur l'île de Montréal.

2030

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on pourrait imaginer qu'une entreprise ferait une demande et que ses prévisions d'émissions seraient telles que le critère serait dépassé et que le ministère dirait: «Ou bien vous changez votre procédé ou bien vous n'ouvrez pas votre usine.»

2035

M. YVES BOURASSA :

Le ministère dirait ça; nous, on dirait: «Vous vous installez parce que l'air appartient à tout le monde.» Il n'y a pas une personne qui peut s'en accaparer, selon notre réglementation à nous, et dire: «Je prends toute la place, il n'y a plus de place pour les autres.» Selon notre réglementation, tous les contributeurs doivent abaisser proportionnellement leur contribution de façon à rencontrer la norme.

2040

2045

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon, c'est exact, selon votre façon de voir à vous ou bien vous avez un autre point de vue?

2050

Mme DIANE GAGNON :

Dans l'analyse d'un projet, c'est sûr que si jamais il y avait dépassement du critère, on va devoir pousser beaucoup plus loin l'analyse. Par contre, c'est sûr, ce que monsieur Bourassa dit, il y a des critères où on en arrive à constater qu'il y a des dépassements. Alors, à ce moment-là, il y a des actions qui sont prises. On demande de prendre des actions sur des contaminants en particulier pour tendre à abaisser à long terme les concentrations qu'on retrouve dans l'air ambiant.

2055

LE PRÉSIDENT :

2060 Merci, madame Gagnon, monsieur Bourassa. Madame Rouleau?

Mme CHANTALE ROULEAU :

Ça va pour le moment, merci.

2065

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais vous proposer une petite pause-café une dizaine de minutes et, après, j'appellerai madame Marie Brisebois. Elle est toujours ici? Oui, parfait. Alors, après la pause-café, madame Brisebois.

2070

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

2075

LE PRÉSIDENT :

Alors, on poursuit sur le projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm Terminaux Canadiens inc. Madame Marie Brisebois.

2080

Mme MARIE BRISEBOIS :

Présente.

2085

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2090

Bonjour, monsieur le président. Bonjour à l'assemblée.

Pour commencer, je voudrais savoir si ce qu'on avait projeté, Ultramar, dans un journal que j'avais découpé un article éventuellement qu'on était pour faire un pipeline qui se relierait à Montréal-Est d'une valeur de 200 M\$, je ne sais pas si les travaux ont déjà été commencés ou quoi, que ça affecterait 1 000 propriétés qui longeraient le fleuve. Ça fait déjà un bout de temps et on n'a pas eu vent de rien de ça.

2095

2100 Alors, disons que pour ma première question, ce serait à savoir si les travaux qui se feront chez Ultramar, ça va rester à l'intérieur de leur clôture, de leur terrain ou s'ils auront lieu pour se relier aux égouts pour l'eau et je ne sais pas trop dans les termes savants ce que c'est, qu'ils auront à faire des tranchées dans les rues avoisinantes.

LE PRÉSIDENT :

2105 Vous voulez dire Canterm.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2110 Canterm, oui.

LE PRÉSIDENT :

2115 Canterm. Monsieur Pouliot, est-ce que dans votre projet, tous les travaux vont être exécutés à l'intérieur des limites de votre propriété ou si vous aurez à creuser ou à faire des travaux dans les rues ou sur des terrains avoisinants?

M. RICHARD POULIOT :

2120 Il y aura des raccordements sans doute à faire, monsieur le président. On en parlait tout à l'heure avec les égouts. Il n'y a pas de travaux qui sont prévus de façon spécifique qui nécessiteraient du travail dans les rues, mais ce n'est pas impensable qu'il y a des raccordements à faire d'un site au réseau d'égout municipal suivant les différents terrains.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça ne se ferait pas dans les rues pourquoi? Parce que les raccords sont dans des champs, dans des fossés ou...

2130 **M. RICHARD POULIOT :**

2135 Je vais être obligé de vérifier sur un point concernant le terminal K-5 et la liaison entre le terminal K-5 et le terminal K-2. Nous avons des manchons sous les rues, mais je me demande si tous les manchons sont pris à l'heure actuelle. Si vous me permettez, je vais juste concerter avec...

LE PRÉSIDENT :

2140 D'accord. Si vous faites la vérification, je vais demander à madame Brisebois de poser sa seconde question et on aura la réponse dans quelques instants.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2145 Combien de décibels aurons-nous à entendre? Dès que tous les travaux terminés, il y
aura lieu, à ce qu'on a dit, qu'il y aura des bruits avoisinants qui feront que ce sera peut-être
incommodant pour le voisinage. Est-ce que ça a été défini ou quoi? Est-ce que ça va être bruyant
une fois terminé? Parce qu'on s'imagine quand ça sera en construction, qu'on va se faire payer la
traite quelque chose de rare, comme on dit. Alors, qu'est-ce qu'il va en être quand ce sera
terminé?

2150

LE PRÉSIDENT :

Donc, les bruits dus à l'opération du terminal.

2155

Mme MARIE BRISEBOIS :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2160

Est-ce que vous voulez aussi les bruits dus aux camions qui vont entrer et sortir, aux
navires ou simplement l'opération des pompes?

Mme MARIE BRISEBOIS :

2165

Disons que j'ai l'impression qu'on va... c'est évident, ça, c'est quelque chose qu'on ne
peut pas empêcher que les camions fassent du bruit. Mais la compagnie elle-même, est-ce qu'il y
aura un silement, un bruit continu ou quelque chose du genre?

2170

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pouliot, d'abord, réponse à la première question.

M. RICHARD POULIOT :

2175

Oui. À la première question, j'avais donné la bonne réponse, monsieur le président. Il n'y
a pas d'ouverture de rues de prévue pour la canalisation ou autrement, autres que des
raccordements d'égout entre les différents sites. Alors, le reste des travaux va se passer à
l'intérieur des sites de chacun des terminaux.

2180

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, la deuxième question, le bruit.

2185 **M. RICHARD POULIOT :**

Pour ce qui est des bruits, je vais peut-être demander à monsieur Veilleux de répondre à la question.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2195

Oui, monsieur le président, la simulation qui avait été faite dans le cadre du projet initial démontre qu'en exploitation, les critères du ministère du Développement durable sont respectés.

2200

Donc, la simulation qui a été faite, c'est à partir de tous les instruments que vous pouvez retrouver dans l'annexe B de l'addendum numéro 1, qui est la pièce PR5.1. À la page 18, on voit tous les équipements qui sont prévus être installés ou ceux qui existent déjà. La simulation a été faite avec l'ensemble de ces équipements-là en opération et les résultats montrent que c'est possible de respecter, par exemple le jour, le 45 dBA du ministère du Développement durable.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans le jour, il n'y aura pas plus que 45 décibels?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2210

Toutes les pompes en fonction.

LE PRÉSIDENT :

2215

Et la nuit?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2220

Et la nuit, il y a respect aussi, considérant que la valeur ambiante à un endroit est supérieure au 45 dB. Donc, à ce moment-là, c'est le critère qui devient, comme on le mentionnait hier, le plus limitatif. On respecte également.

LE PRÉSIDENT :

2225

Donc, vous ne dépasserez pas le bruit ambiant. Ce ne sera pas plus bruyant, lorsque

vous opérerez, que ça l'est aujourd'hui.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2230 Exact, avec l'ensemble des équipements. Donc, c'est le pire scénario, tout fonctionne en même temps.

LE PRÉSIDENT :

2235 Si tout fonctionnait en même temps.

M. CLAUDE VEILLEUX :

Exact.

2240

LE PRÉSIDENT :

Donc, en général, ça va être moins que ça.

2245

M. CLAUDE VEILLEUX :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2250

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme MARIE BRISEBOIS :

2255

J'aurais encore à parler – je vous regarde, mais c'est à monsieur Pouliot que je devrais parler – en ce sens que j'ai eu vent d'un petit plan, depuis les transformations présentes qui avait été faites lors de la première mise en place de tout ce beau projet-là, peu importe si on était près ou loin, ils ont changé leur façon de faire.

2260

Et puis il y avait des tous petits pointillés. C'était écrit tout petit. Ça m'a pris une loupe pour voir que c'était en prévision, les petits points bleus, une petite barre bleue, un petit point et puis une petite barre «à venir», les travaux seraient à venir. Et si je suis les pointillés en question, c'est là qu'ils me font poser la question s'il y aurait des tranchées à faire ou quelque chose pour se rallier à nos égouts.

2265

Parce que dans le terrain, présentement, il n'y a absolument rien. Le terrain où sont les remorques s'égoutte dans un fossé le long de la voie ferrée. Il n'y a absolument rien là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

2270

Ça, c'est les eaux de pluie.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2275

Je suis assez voisine et je vois. C'est ça, exactement. Alors, là, il y aura quoi au juste?

LE PRÉSIDENT :

2280

On va poser la question.

Mme MARIE BRISEBOIS :

Exactement.

2285

LE PRÉSIDENT :

À savoir comment s'écouleront les eaux pluviales lorsque votre site sera terminé.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2290

Oui, parce que là, il n'y a absolument rien.

M. RICHARD POULIOT :

2295

Monsieur le président, je vais laisser monsieur Veilleux répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2300

Merci.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2305

Ce que je vous propose, monsieur le président, c'est d'aller utiliser une figure qui est dans le document justement du projet.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous la projeter?

2310 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Oui, qui est la figure 1.1 dans le document DA.1.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

On va retrouver les pointillés, madame, auxquels vous référiez, je pense.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2320 Ils sont petits, mais j'y tiens.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien la zone dont vous parliez?

2325

Mme MARIE BRISEBOIS :

Exactement, oui, c'est le nouveau plan.

2330 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Je pense que la section que madame fait référence, c'est le terminal K-2, et les pointillés qu'on peut voir, ce sont les conduites qui sont prévues pour raccorder les différents réservoirs à l'endroit où le liquide va être pompé, si je peux dire, pour être chargé soit dans la rampe de chargement ou les camions-citernes. Donc, les petits pointillés, c'est probablement ces conduites-là dont il est question.

2335

Mme MARIE BRISEBOIS :

2340 Non, je regrette, monsieur, ce n'est pas ça que je veux dire. Probablement qu'ils sont là, je ne sais pas quoi...

LE PRÉSIDENT :

2345 Madame Brisebois, vous vous adressez à moi.

Mme MARIE BRISEBOIS :

Excusez, oui. C'est parce que je suis forcée de regarder la carte.

2350

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous lever et aller montrer ce que vous voulez m'indiquer, si vous voulez.

Mme MARIE BRISEBOIS :

2355

D'accord. C'est à l'intérieur ici, puis ça s'en allait aussi là, puis ça s'en allait dans le terrain, mon terrain de baseball derrière que je ne vois pas trop là, mais il y avait des petits pointillés qu'on voyait, là, des petits points comme on voit ici. C'est quoi ça au juste, ça?

2360

LE PRÉSIDENT :

Alors, les pointillés qui sont dans la zone...

Mme MARIE BRISEBOIS :

2365

Ici, oui.

LE PRÉSIDENT :

2370

... qui est résidentielle entre...

Mme MARIE BRISEBOIS :

2375

Exactement. Moi, je suis là. Ici, c'est la rue devant.

LE PRÉSIDENT :

... K-2 et K-3.

2380

Mme MARIE BRISEBOIS :

C'est quoi ça?

LE PRÉSIDENT :

2385

D'accord. Monsieur Veilleux.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2390

Ça, monsieur le président, c'est le réseau d'égout combiné qui existe déjà dans les rues de la Ville de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2395

Alors, ce sont les égouts actuels.

M. CLAUDE VEILLEUX :

Exact.

2400

Mme MARIE BRISEBOIS :

Alors, vous n'avez pas à vous brancher là-dessus.

2405

M. CLAUDE VEILLEUX :

En ce qui concerne K-2, ce qui est prévu, pas sur ceux-là qui sont là que vous pointez actuellement, mais dans le secteur K-2, ce qui est prévu, ici, on voit «point de raccordement futur du terminal K-2 ouest», donc les eaux vont être dirigées pour être raccordées à cet endroit ici, sur le réseau sanitaire de la Ville de Montréal qui existe. Donc, c'est là qu'il y aurait un raccordement. Par la suite, les eaux suivent cette conduite-là.

2410

Donc, si on voit, le réseau d'égout sanitaire de la ville s'en va et descend plus bas jusque sur la rue Notre-Dame pour emprunter après le réseau d'égout combiné, selon les informations qu'on a. Donc, il n'y a pas d'intervention dans la rue comme telle, c'est un raccordement.

2415

Mme MARIE BRISEBOIS :

Ah! bon.

2420

LE PRÉSIDENT :

Ça ne sera pas relié à votre secteur, madame Brisebois.

2425

Mme MARIE BRISEBOIS :

Bon, bien, j'en suis fort heureuse.

LE PRÉSIDENT :

2430

Est-ce que vous aviez une autre question?

Mme MARIE BRISEBOIS :

2435

Non, c'est tout. Tout simplement que je veux remercier aussi pour nous laisser visiter les lieux. Vous êtes bien gentils de vouloir nous laisser visiter les lieux. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci, madame Brisebois.
 Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2445 Monsieur Veilleux, pour revenir à la question du bruit, vous avez dit, bon, pendant l'exploitation, on a compris que la norme de 45 décibels serait respectée. Pendant la construction, est-ce qu'il y aurait un dépassement?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2450 Le seul dépassement qui avait été noté à ce moment-là, c'est lors de la construction au terminal K-3, où il y avait un dépassement, de mémoire, de 6 dBA. Et à ce moment-là, le spécialiste, lui, ne recommandait pas nécessairement de mesures, compte tenu des démarches qu'il fallait faire pour protéger pendant une période d'environ dix jours cette augmentation de bruit,
2455 si je peux dire.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2460 Est-ce que vous prévoyez à ce moment-là avertir les citoyens des travaux qui vont se faire, les moments où ça va s'effectuer?

M. RICHARD POULIOT :

2465 Monsieur le commissaire, comme je le mentionnais hier, nous avons l'intention de créer un comité de liaison avec les citoyens autour du terminal pour nous assurer qu'ils soient conscients et qu'ils soient informés de ce que nous allons faire, étape par étape.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2470 Donc, pour l'instant, il n'y a pas rien d'établi comme tel pour signaler qu'il va avoir des travaux durant dix jours à cet endroit-là. Ça va se faire éventuellement.

M. RICHARD POULIOT :

2475 Ça va se faire éventuellement, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2480 Est-ce que vous prévoyez que les travaux vont se faire durant l'été ou est-ce que c'est fixé jusqu'à maintenant?

M. RICHARD POULIOT :

2485 Bien, ça va dépendre beaucoup, disons, de l'évolution de ce processus-ci. Nous avons
espéré en faire au cours de l'été parce que la période de construction, comme on le sait, est
assez courte. Mais sinon, ça va aller à l'automne ou à l'hiver 2006. Mais à ce moment-là, nous
aurons déjà mis en place les éléments d'information qu'il faudra.

2490 D'ailleurs, comme je le mentionnais, la personne que nous avons embauchée pour faire
l'environnement sécurité santé également fera la relation avec les citoyens et devra s'assurer que
les citoyens sont informés de ce que nous allons faire.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2495 Une question de précision que j'aimerais poser concernant la modélisation, les
simulations sonores qui ont été effectuées. Ce qu'on peut comprendre, vous me le direz si je me
trompe, c'est que vous prenez des relevés sur le terrain à différents endroits. Ces relevés-là ont
servi à calibrer un modèle informatique et, suite à ça, il y a des simulations qui sont faites autant
pour le niveau sonore actuel que futur. Est-ce que c'est comme ça qu'on comprend le...

2500

M. CLAUDE VEILLEUX :

Oui, c'est de cette façon-là. Donc, le spécialiste est allé sur place, a pris des mesures
pendant 24 heures et, basé sur ces mesures-là, il a établi un bruit de fond. Après ça, il a simulé
2505 à partir de ces données-là pour voir comment ça se passerait dans le temps avec les diverses
constructions.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2510 Donc, la simulation, ça comprend les camions?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2515 Ça comprend tout ce qui est indiqué dans le document. C'est surtout des questions de
pompe.

Pendant la construction, par exemple – si on parle de la construction et l'exploitation,
c'est différent – pendant la construction, ça comprend les pelles hydrauliques qui sont là, les
camions qui doivent être utilisés pour les travaux, mais ça ne comprend pas nécessairement toute
2520 l'exploitation courante. Donc, c'est vraiment associé à la construction des réservoirs, la
simulation.

Tandis que pendant l'exploitation, à ce moment-là, bien, quand le sous-traitant est allé

2525 faire son évaluation de bruit, il y avait déjà des activités courantes de Canterm. Donc, s'il y avait des camions à chargement pendant ces 24 heures premières... il y a sûrement eu des chargements de camions pendant ces 24 heures-là, donc c'est déjà inclus dans le bruit de fond.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2530 Mais quand vous simulez les nouvelles conditions, est-ce que vous ajoutez des camions? En fait, est-ce que la simulation comprend aussi le camionnage ou si c'est strictement les équipements de Canterm, en termes des pompes et tout ça, ou si ça comprend aussi l'achalandage par les camions qui vont et viennent, dans le fond.

2535 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Moi, je vous dirais que, je peux vérifier ce qu'on a dans le document, c'est vraiment les équipements fixes qui ont été regardés. Mais le bruit de fond incluait déjà du camionnage, qui était l'exploitation normale de Canterm.

2540 Donc, si on ajoute à ça les pompes et tout ce qui est en opération, comme je le disais tout à l'heure, sur l'ensemble des sites, c'est ce qui donne les résultats de la simulation. Et en théorie, selon les méthodes d'exploitation de Canterm, on est sécuritaire parce que toutes les pompes ne fonctionneront pas en même temps, de façon générale. C'est vraiment le pire scénario.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant madame Nicole Loubert.

2550 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

2555 Bonjour, madame.

Mme NICOLE LOUBERT :

2560 D'abord, est-ce que je peux faire une demande de document avant de poser mes trois questions?

LE PRÉSIDENT :

2565 Absolument.

Mme NICOLE LOUBERT :

2570 Alors, le premier document que j'aimerais avoir, c'est est-ce qu'il est possible d'avoir les scénarios normalisés et alternatifs par rapport aux bateaux qui vont arriver au quai 94?

LE PRÉSIDENT :

2575 Est-ce que ces scénarios existent, premièrement? Monsieur Pouliot.

M. RICHARD POULIOT :

2580 Monsieur le président, à ma connaissance, il n'y en a pas. En tout cas, moi, je n'en ai pas vu.

2585 Et dans ce projet-ci, évidemment comme je le disais, premièrement, les navires ne font pas partie de notre projet et nous n'avons pas de contrôle sur la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Alors, peut-être que le Port de Montréal aurait des informations que je ne possède pas de ce point de vue.

LE PRÉSIDENT :

2590 Nous n'avons pas de représentant du Port de Montréal ici, mais nous pouvons les contacter si nécessaire.

Oui, vous êtes dans la salle. Alors, je vous invite à venir au microphone qui est là. On ne m'avait pas averti de votre présence. Vous étiez sur notre liste de personnes en attente.

Mme LYNE MARTIN :

2595 En fait, moi, je suis Lyne Martin, responsable de l'environnement au Port de Montréal. Alors, ces scénarios-là, je ne sais pas si ça existe, c'est une question que je vais devoir poser. C'est plus au niveau de la sécurité qui pourrait avoir l'information. Alors, je peux m'informer pour voir si ça existe.

2600

LE PRÉSIDENT :

Et vous nous ferez rapport le plus tôt possible?

2605 **Mme LYNE MARTIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2610

Merci. Madame Loubert, vous aurez une réponse éventuellement à votre question.

Mme NICOLE LOUBERT :

2615

Oui, puis suite à ça je pourrai poser une question.

Pour l'instant, j'aimerais avoir un deuxième document. Étant donné que le réseau de pipelines de Canterm est associé au réseau de pipelines de l'est de Montréal, est-ce qu'il serait possible d'avoir un document justement montrant l'interaction du réseau de pipelines de l'est de Montréal?

2620

LE PRÉSIDENT :

2625

Monsieur Pouliot, d'abord, vous êtes relié ou vous allez vous relier à ce réseau de pipelines? Le document est peut-être déjà dans l'étude d'impact?

M. RICHARD POULIOT :

2630

Nous avons déjà soumis dans la figure, je ne sais pas quel numéro, en tout cas c'était dans le volume 2, dans les figures, le réseau de nos installations de conduites.

2635

Maintenant, à ma connaissance, enfin, je ne connais pas de réseau, disons, de l'est de Montréal, de réseau partant de l'est de Montréal. Chacune des entreprises existantes a probablement son propre réseau de pipelines et nous avons le nôtre, mais ils ne sont pas interreliés entre eux.

LE PRÉSIDENT :

2640

Alors, commençons par le vôtre. C'est dans les documents déposés. Monsieur Veilleux, cette figure porte un numéro dans un document qui aussi porte un numéro ou un nom.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2645

Oui, c'est le volume 2 de l'étude d'impact. C'est la pièce PR3.2 et c'est la figure 9, où on voit les deux principales conduites de Canterm qui sont surtout localisées dans le secteur du Port de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2650

Parfait. Alors, donc, on a la carte de ceux de Canterm. Monsieur Billette, est-ce que vous êtes au courant qu'il existe un plan des pipelines de chacune des entreprises ou un plan qui

combine tous les pipelines dans Montréal-Est?

M. ANDRÉ BILLETTE :

2655

Pour les fins d'organisation, oui, on a un plan interne maison administratif qui nous donne l'allure des pipelines où est-ce qu'ils sont, mais c'est tout. À qui est-ce qu'ils appartiennent... il faut les appeler pour intervenir sur leurs pipelines à eux autres.

2660

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a pas de réseau intégré.

M. ANDRÉ BILLETTE :

2665

Non.

LE PRÉSIDENT :

2670

Chaque entreprise a son réseau pour ses propres fins.

M. ANDRÉ BILLETTE :

Oui.

2675

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Loubert, semble-t-il qu'il n'y a pas de réseau intégré.

2680

Mme NICOLE LOUBERT :

Un jour, on l'aura. Alors, ceci dit, je vais poser ma première question.

2685

Selon le document PR3.1 - 3.4.1, l'un des deux secteurs les plus densément peuplés à l'intérieur de la zone à l'étude se retrouve à l'ouest de l'avenue Georges V dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Est-ce que la compagnie Canterm, leurs actuels ou futurs partenaires industriels et les divers paliers de décideurs municipaux ont évalué une autre localisation de ces réservoirs? Alors, pourquoi une grille d'analyse à cet effet n'a pas été fournie? Et à quoi serviront les terrains vacants de l'est de l'île, particulièrement ceux appartenant aux compagnies ayant besoin d'entreposage de ces liquides?

2690

LE PRÉSIDENT :

Donc, première question, comment avez-vous déterminé que c'était ce site pour

2695 l'implantation de votre projet?

M. RICHARD POULIOT :

2700 Monsieur le président, nous avons évidemment regardé d'autres sites, mais nous sommes arrivés à la conclusion que notre site était optimal par rapport à ce qui existe.

2705 D'abord, quand on dit «des sites», il n'y a pas beaucoup de sites disponibles pour ce genre d'activité à Montréal-Est, à l'heure actuelle. D'ailleurs, il y en a de moins en moins, comme vous le savez, ou il y en a qui sont en phase de décontamination et qui ne sont pas disponibles en tout état de cause avant un certain temps.

2710 Notre site présentait, et de loin, des avantages considérables. D'abord, nous avons un quai qui est certainement un des meilleurs dans l'est de Montréal, parce que c'est un quai plat. C'est-à-dire que les navires qui entrent chez nous n'ont pas besoin d'être remorqués, ils n'ont qu'à se laisser conduire par le courant, ce qui réduit de beaucoup et les coûts et, je dirais, les conditions d'exploitation en toute sécurité.

2715 Deuxièmement, nous avons des installations qui sont là depuis de nombreuses années, des infrastructures qui ont été construites avec le temps. Par exemple, l'intercepteur d'hydrocarbures à notre quai faisait partie des installations de la raffinerie BP et c'est un intercepteur de grande dimension, donc efficace du point de vue, disons, des séparations. Nous avons aussi, en dehors des deux pipelines, disons, importants que nous avons construits sur les terrains du Port de Montréal, nous avons notre propre réseau interne qu'il faudrait reproduire.

2720 Donc, en plus du fait qu'une construction ailleurs nécessite aussi l'ouverture de rues et, je dirais, des travaux très importants parce qu'il faudrait reproduire dans une large mesure les installations que nous avons déjà. Et à tout prendre, il y a également une question de coût. Si nous devons refaire toutes les installations que nous avons ailleurs, disons en assumant que nous pourrions trouver cet ailleurs, les coûts rendraient le projet parfaitement prohibitif.

2725

LE PRÉSIDENT :

Si je peux me permettre une remarque, vous êtes sur des terrains qui vous appartiennent déjà. Vous faites une expansion chez vous.

2730

M. RICHARD POULIOT :

C'est exact.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

La remarque que je voulais faire, c'est que ce n'est pas le cas, par exemple, d'un promoteur qui viendrait de l'extérieur et qui viendrait chercher le site idéal pour s'implanter. Ils font un agrandissement à l'intérieur de leur propre propriété, je pense qu'il ne faut pas oublier cet aspect.

2740

Mme NICOLE LOUBERT :

Je ne l'oublie pas. La seule chose, c'est que si on veut aller un peu plus loin, c'est certain qu'ils ont présenté leur projet chez eux, mais on a bien dit hier soir que c'était des produits qui sont là temporairement. C'est un lieu d'entreposage, il faut bien s'entendre là-dessus.

2745

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

2750

Mme NICOLE LOUBERT :

Et à partir de ce moment-là, ceux qui vont se servir de ces produits-là, est-ce qu'ils ne peuvent pas les mettre chez eux?

2755

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Pouliot, la question concerne, disons, la relation que vous avez avec vos clients. Pourquoi font-ils affaire avec vous plutôt que d'entreposer leurs produits chez eux? Est-ce que c'est une possibilité?

2760

M. RICHARD POULIOT :

En général, les entreprises avec lesquelles nous faisons... qui sont nos clients sont des grandes entreprises. Et si elles s'adressent à nous, monsieur le président, c'est parce qu'elles n'ont pas l'espace pour le faire chez elle ou le type de produit en question est mieux situé chez nous qu'il le serait chez eux; ou encore, pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, quand les produits entrent par navire, nous avons dans leur perspective un meilleur quai que le leur; ou il arrive aussi, c'est des entreprises qui n'ont pas de quai et qui reçoivent des produits de l'étranger par navire, et quand on reçoit des produits par navire, c'est des navires de grande taille et ça prend des aires de stockage de grande taille également, plus l'existence de conduites.

2765

2770

Nous avons des conduites qui permettent actuellement à travers les raffineries de Montréal de pouvoir, je dirais, faire transférer les produits jusque dans le sud de l'Ontario. Donc, il y a énormément d'avantages pour une clientèle, une certaine clientèle, de venir

2775

s'installer dans nos locaux.

2780 Je ne sais pas si ça répond vraiment à la question mais, en fait, il est évident que d'un point de vue comparatif, Canterm offre des avantages beaucoup plus grands pour nos clients qu'ils pourraient le faire eux-mêmes. Quand ils ont ces installations. Parce qu'il y a de la clientèle que nous avons, même si c'est de la grande entreprise, qui n'ont pas d'installations du genre à Montréal.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

2790 Vous venez de mentionner l'envoi de produits par pipeline jusqu'en Ontario. La question précédente de madame Loubert concernait un réseau de pipelines à Montréal-Est. On a compris qu'il n'en existe pas un véritable, mais y a-t-il un pipeline qui part de chez vous et qui va jusqu'en Ontario?

M. RICHARD POULIOT :

2795 Il n'y a pas de réseau intégré à Montréal-Est. Dans le cas auquel je fais référence, qui est un des pipelines que nous avons construits, même les deux sont reliés aux raffineries de Montréal et ces raffineries-là sont reliées par les conduites de Pipeline Trans-Nord sur le réseau interprovincial de transport de produits pétroliers raffinés. Et ce réseau-là se rend jusque dans le sud de l'Ontario.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on a quand même un autre élément de réponse. Vous aviez un autre aspect à votre question, qui touchait le nombre de terrains vacants aussi.

2805 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui. Juste avant, ces liens de pipelines là, on pourrait avoir ça sur un plan normalement. En tout cas...

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un plan du pipeline qui part de chez vous, qui va aux raffineries?

M. RICHARD POULIOT :

2815 Oui. D'ailleurs, disons dans la figure à laquelle monsieur Veilleux faisait référence tout à l'heure, on voit la liaison le long du quai entre notre installation à nous et les quais de Pétro-Canada et de Ultramar.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, c'est sur la figure, madame Loubert. Votre autre question, à savoir pourquoi pas sur un des autres terrains qui sont disponibles à Montréal-Est.

2825 Alors, monsieur Billette, y a-t-il beaucoup de terrains disponibles dans l'ensemble de la zone industrielle de Montréal-Est où une entreprise comme Canterm pourrait ou aurait pu s'installer?

M. ANDRÉ BILLETTE :

2830 Au moment où on se parle, je n'ai pas l'inventaire des terrains qui seraient disponibles à l'exploitation d'une telle installation.

LE PRÉSIDENT :

2835 Est-ce que c'est un document qui existe? Il me semble que dans le cadre de l'audience sur Interquisa, on avait eu un document du genre qui montrait les terrains libres, disponibles. Ce n'est pas vous, monsieur Fratolillo, qui aviez produit ce document?

M. PIERRE FRATOLILLO :

2840 Non, ce n'est pas nous.

LE PRÉSIDENT :

2845 Est-ce que, monsieur Billette, vous pourriez regarder s'il existe un...

M. ANDRÉ BILLETTE :

2850 Je peux faire l'exercice.

LE PRÉSIDENT :

2855 ... état actuel des terrains qui sont vacants, ceux qui sont en réhabilitation, ceux qui sont ouverts en location ou en vente?

M. ANDRÉ BILLETTE :

2860 On peut faire l'exercice à savoir si ça existe, premièrement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2865

Monsieur Billette, dans le même ordre d'idées, dites-moi, le terminal K-5, ce qu'on comprend actuellement, c'est qu'il est zoné commerce et service, je crois.

M. ANDRÉ BILLETTE :

2870

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2875

Est-ce qu'il y a des démarches qui ont été entreprises jusqu'à maintenant pour le dézoner? Ça demande le dézoning, j'imagine, pour les activités de Canterm?

M. ANDRÉ BILLETTE :

2880

Pas à ma connaissance. On a pris connaissance du dossier il y a peut-être deux semaines de ça. Vous savez qu'on a été reconstitués au 1er janvier 2006. Alors, on est en cueillette d'information du dossier que l'arrondissement aurait commencé 2004-2005.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2885

Donc, jusqu'à maintenant, il n'y a rien qui est arrivé chez vous.

M. ANDRÉ BILLETTE :

2890

On sait que c'est zoné commercial. Je ne sais pas s'il y a eu une demande de changement de zonage. Je ne peux pas vous répondre à ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2895

Est-ce que vous pouvez le savoir ou vous pouvez...

M. ANDRÉ BILLETTE :

2900

On peut tenter d'obtenir l'information.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2905

Je vais demander au promoteur. Monsieur Pouliot, est-ce qu'il y a une demande qui a été faite à la Ville jusqu'à maintenant?

M. RICHARD POULIOT :

2910 Non, monsieur le commissaire. Nous n'avons pas fait la demande. Ce terrain, nous, ça peut paraître bizarre, c'est nous qui avons demandé de le dézoner, il y a deux ans, parce que notre actionnaire Olco avait un projet de construction d'une station-service sur la rue Notre-Dame. Comme le projet n'a pas eu lieu, on n'a pas pour l'instant demandé de rezoner industriel avant de savoir quelles seraient, disons, les conclusions de cette démarche-ci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2915 Il y a quelque chose que je n'ai pas saisi. C'est que dans le document que vous avez fourni hier, l'acquisition du K-5 a été faite en 2005.

M. RICHARD POULIOT :

2920 L'acquisition de K-5 par Canterm en 2005, oui. Parce que jusqu'à maintenant, jusqu'en 2005, le terrain appartenait à un des actionnaires de Canterm, qui le louait à Canterm avec une option d'achat.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2925 Et c'est eux qui ont fait la demande de dézoning.

M. RICHARD POULIOT :

2930 Ils avaient fait une demande de dézoning, il y a deux ans, et obtenu le dézoning d'industriel à commercial. Alors, nous avons acheté la propriété.

2935 Notre intention, bien évidemment, c'est de redemander à la municipalité de rezoner industriel lorsque nous aurons les permis qui nous permettront de faire ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2940 Mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas de démarche qui a été faite.

M. RICHARD POULIOT :

Non, il n'y a pas de démarche de faite.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2945 Donc, monsieur Billette, il n'y a pas de recherche.

LE PRÉSIDENT :

2950

Madame Loubert, vous avez une troisième question?

Mme NICOLE LOUBERT :

2955

Oui. Les instances responsables du zonage, là je parle autant de la Ville de Montréal-Est, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme du Grand Montréal, alors les instances responsables du zonage ont-elles déjà envisagé le changement de zonage dans un contexte de développement durable et d'équilibre dans le Plan d'urbanisme?

2960

Et là, je tiens compte entre autres des schémas de sécurité civile qui sont en cours d'élaboration et qui éventuellement vont tenir compte des rayons d'impact et de toutes ces questions-là.

Alors, où est-ce qu'on en est avec ça et entre autres où en est le CREAM, s'il vous plaît.

2965

LE PRÉSIDENT :

Alors, premièrement, comme il n'y a pas eu de demande de zonage, je suppose que ça n'a pas avancé, mais on peut poser une question plus générale, c'est-à-dire lorsqu'il y a une demande de zonage, quels sont les critères que vous examinez? Monsieur Billette.

2970

M. ANDRÉ BILLETTE :

Il va falloir que je fasse des vérifications, monsieur le président.

2975

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Archambault de la Ville de Montréal, de votre côté, pouvez-vous nous parler des critères qui sont utilisés à Montréal lorsqu'il y a une demande de ce genre?

2980

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

Oui, monsieur le président. Premièrement, il faut le situer dans un contexte plus général. Suite à la fusion, tous les arrondissements de Montréal, incluant l'arrondissement Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, il y a un plan d'urbanisme qui a été fait pour l'ensemble de l'île et avec des grandes orientations en matière d'aménagement.

2985

À titre d'exemple, pour le bénéfice de tout le monde, tout le pourtour de l'île a été identifié comme une voie panoramique, y compris la rue Notre-Dame dans ce secteur-là. Ça, c'est un des éléments du plan d'urbanisme.

2990

Plus spécifiquement, chaque arrondissement a eu à préparer un chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme, lequel comporte effectivement des orientations en matière d'aménagement. Je ne commenterai pas, mais il y a un document de disponible.

2995

Le chapitre pour Rivière-des-Prairies, Montréal-Est traite effectivement des orientations d'aménagement et des propositions d'utilisation du sol pour le secteur dont il est question à Montréal-Est. Et de la même façon, effectivement, le chapitre de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve traite des questions propres à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

3000

Par ailleurs, il y a effectivement des dispositions ou des mécanismes propres aux modifications au plan, aux modifications au règlement de zonage et à différentes modifications dans la réglementation de construction.

3005

Dans un cas comme celui-là, selon que ça nécessite une modification au plan d'urbanisme, c'est une procédure qui est différente d'une simple modification au règlement de zonage ou au règlement de construction. Et les aires ou les secteurs qui sont appelés à se prononcer sur le projet ne sont pas les mêmes.

3010

Le défaut du système, et ça existait avant la fusion, ça a existé après la fusion et ça existe encore justement suite à certaines défusions, c'est qu'il n'y a pas de mécanisme d'un arrondissement à l'autre, d'une ville à l'autre, qui permet aux citoyens, par exemple dans Mercier-Est, qui permet à des citoyens de se prononcer sur un projet de construction qui nécessiterait, puis je pense que c'est important, soit une modification au plan d'urbanisme, soit une modification au plan de zonage.

3015

Donc, du fait des limites soit entre arrondissements, soit entre villes, cette situation-là ou ce mécanisme-là qui n'existe pas ou... en tout cas, cette situation-là est décriée depuis longtemps.

3020

En d'autres termes, les citoyens de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Mercier-Est qui sont riverains de ce projet-là, qui effectivement, si on regarde les plans qui ont été soumis, qui seraient effectivement touchés par certaines conséquences ou certains impacts, ne peuvent pas intervenir dans des processus de modification ni au plan ni au règlement, en autant et toujours est-il à la condition que ça nécessite une modification au plan.

3025

Par ailleurs, si vous me permettez, puis là, écoutez, il est possible pour nous... de toute façon, on a déjà déposé pour l'arrondissement le chapitre d'arrondissement et on peut déposer aussi le règlement de zonage. Et les mécanismes de consultation, bien, c'est des mécanismes qui sont dans la loi et dans la charte de la Ville, qui sont les mêmes partout.

3030

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous ne présumez pas, cependant, que la modification du zonage de K-5 demanderait aussi une modification au plan d'aménagement. Vous n'avez pas...

3035

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

Je n'ai pas d'information. Je pense que monsieur Billette pourrait répondre à ces questions-là. Je n'ai pas d'indication. Qu'il y ait modification ou qu'il n'y ait pas modification, les mécanismes actuels, au niveau du plan d'urbanisme et de la réglementation de zonage, les mécanismes de consultation ne permettent pas à l'arrondissement d'intervenir dans la discussion au plan formel.

3040

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Dériger.

3045

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Quand on regarde la situation actuelle, on voit, bien sûr, la situation, la cohabitation, si on veut, de l'industrie lourde et des résidences, c'est assez difficile à concilier, on voit les efforts qui sont faits d'un bord et de l'autre. J'aimerais savoir comment ça s'est développé.

3050

Anciennement, simplement, il y avait les industries lourdes. Les résidents n'étaient pas si près, je pense, de ces industries-là. Donc, tranquillement, les habitations se sont approchées des terrains industriels. En même temps, les industries prennent de l'expansion. Et là, quand on regarde même des plans, on voit même une insertion de la rue David, entre autres, qui vient même comme venir s'ancrer dans la partie lourde.

3055

Comment ça se fait que dans le développement des plans d'urbanisme de la Ville, il n'a jamais été question d'une zone tampon réservée strictement à faire du tampon, sans habitation, qui pourrait séparer ces deux zones-là. J'aimerais comprendre un peu le développement, comment ça s'est fait dans le temps un peu l'évolution, si on peut faire une petite évolution rapide.

3060

M. ANDRÉ BILLETTE :

Je ne connais pas assez bien l'historique de développement de Montréal-Est, mais je pourrais essayer de faire des recherches pour vous donner des réponses.

3065

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

J'aimerais bien, oui. Si vous pouviez dire un peu comment ça s'est développé. Par

3070

3075 exemple, la rue David, est-ce que c'est récent les coopératives? Je pense que oui. Il y avait déjà des habitations, mais ça continue à se développer et, en même temps, plus vous vous développez, plus on sent que la dynamique est de plus en plus, je ne dirais pas incompatible, mais on sent qu'il y a des tensions qui se font entre les deux milieux. Alors, comment la Ville peut intervenir, comment elle veut intervenir à ce niveau-là?

3080 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

En ce qui concerne les coopératives, ça, c'est un dossier qui émane des 5 000 logements de Montréal et qu'il y a eu un changement de zonage qui a donné suite à ça. Parce que c'est un industriel qui était là avant, c'est une ancienne communauté urbaine de transport qui était là, c'est un garage. L'autobus qui était là anciennement.

3085 Alors, ces informations-là, c'est l'arrondissement qui les détient, je les ai pas, je peux les obtenir, mais c'est la seule explication que je peux vous donner au moment où on se parle pour la Coop.

3090 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Je ne sais pas, pour vous, si c'est possible de nous fournir, exemple, des photos aériennes à différents moments de développement de l'histoire pour avoir peut-être les habitations.

3095 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

J'ai pu comprendre qu'il existe des photos aériennes de 1945.

3100 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais une évolution.

M. ANDRÉ BILLETTE :

3105 Les plus loin.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ah! les plus loin?

3110 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Les plus loin.

3115 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

À partir de 45 en venant...

3120 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

On part de 45. Après ça, on pourra commencer à s'en venir vers le futur. Mais à part de ça, c'est tout.

3125 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Vous allez vérifier ça?

3130 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Archambault, avez vous des...

3135

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

C'est une question très, très large, très ouverte, monsieur Dériger.

3140 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui, je sais.

3145 **M. MICHEL ARCHAMBAULT :**

Dans le fond, c'est l'histoire de l'urbanisme au Québec et dans plusieurs régions où des communautés différentes et des communautés d'intérêts différents développent chacun à leur manière sans s'arrimer. Alors, c'est propre à l'histoire de bien des développements.

3150

Puis là, écoutez, il y a encore beaucoup de travail à faire pour permettre justement à des communautés, même qui ne font plus partie de la même organisation, d'être capables de s'influencer mutuellement pour être capables d'intervenir sur des projets de développement.

3155

Par ailleurs, effectivement, un plan d'urbanisme, et c'est les règles que la Ville de Montréal et à l'époque aussi, bon, bien, tous les arrondissements ont essayé de se donner, c'est bien entendu d'introduire des mécanismes de transition, des mécanismes effectivement pour permettre de plus en plus une cohabitation plus harmonieuse entre différents usages.

3160 Alors, toutes les nouvelles règles en matière d'urbanisme effectivement demandent des zones de protection, des zones tampons ou des équipements ou des aménagements pour effectivement diminuer des impacts négatifs et des transitions plus harmonieuses entre différents types d'usage et même en différents types de densité.

3165 Alors, toutes ces règles-là, tous ces principes se retrouvent dans les plans d'urbanisme et idéalement dans les règlements de zonage. Mais il arrive dans des conditions particulières comme celles-là où on parle de deux entités juridiques, deux types de propriété d'usage qui ont effectivement des difficultés, pour lesquels ces arrimages-là ou ces considérations ne sont pas nécessairement pris en compte.

3170 Alors, c'est propre à l'histoire de l'urbanisme. Mais il faut aussi bien comprendre que les propriétaires d'un usage qui bénéficient de droits acquis ont le droit de continuer à opérer et même à se développer, à développer leur propre usage en fonction des droits acquis qu'ils peuvent posséder ou même d'un zonage qui leur permet d'exercer de plein droit.

3175 Par contre, rien n'empêche, quand on refait un plan d'urbanisme, on refait les règles, d'introduire des règles pour essayer de faire des meilleurs transitions.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3180 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3185 Monsieur Archambault, les principes modernes de l'urbanisme dont vous parlez prédatent la construction de la coopérative qui est sur la rue David. Comment se fait-il que cette construction a eu lieu alors? Parce que ça semble contrevenir au principe moderne de l'urbanisme.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

3190 Bien, regardez, je vous parle de principe moderne d'urbanisme, mais ce que j'ai aussi dit, monsieur le président, c'est que sur le terrain, en fonction des règlements de l'époque ou qui pouvaient exister à ce moment-là, les gens construisent en fonction du règlement qui existe. Alors, tout ça pour dire: tant et aussi longtemps que le règlement n'est pas modifié et n'introduit pas ces nouveaux principes-là, il n'y a pas grand-chose à faire avec ça.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Mais le zonage a été changé?

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

3200

Non, le zonage dans Montréal-Est n'a pas été changé. Il y a eu un plan d'urbanisme pour la ville, il y a eu des chapitres d'arrondissement du plan d'urbanisme, mais les règlements qui découlaient de ces nouveaux principes-là n'ont pas encore dans tous les arrondissements étaient faits. Et je dois vous dire que c'est le cas, puis je ne peux pas répondre pour Montréal-Est, mais

3205

on est encore à travailler ça pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Vous savez, c'est des démarches qui sont longues et complexes. Donc, on est, nous, présentement dans cette opération-là.

Je ne peux pas répondre pour le dossier de la coopérative. Je pense qu'il faudrait interpellier les promoteurs de la coopérative comme tel. Et aussi, c'est un service corporatif, le Service aménagement urbain, Service aux entreprises qui gérait le programme d'Opération 5 000 logements, donc qui a transigé puis qui a procédé à l'implantation de ces logements-là. L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve n'a pas été impliqué dans cette démarche-là et la question se pose pareil.

3210

3215

LE PRÉSIDENT :

C'était dans Montréal à ce moment-là.

3220

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

C'était dans la ville de Montréal et quand monsieur Billette fait référence aux informations qui sont disponibles à l'arrondissement, on parle de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

3225

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Loubert.

3230

Mme NICOLE LOUBERT :

Je vais parler aussi de la sécurité civile. Est-ce que les plans de schéma de sécurité civile éventuellement vont tenir compte des rayons d'impact? Est-ce qu'on doit toujours avoir des rayons d'impact chez nous? Est-ce qu'on va pouvoir finir par arrêter d'avoir ça? Et je sais que ça se parle au CRAIM. Alors, j'aimerais ça savoir un peu où est-ce que c'en est rendu à la Sécurité civile et au CRAIM.

3235

LE PRÉSIDENT :

3240

Alors, Sécurité civile d'abord. Monsieur Lefebvre, est-ce que vous pouvez commenter

sur la préoccupation de madame Loubert? C'est une question, elle veut savoir quand est-ce qu'il n'y aura plus de rayons d'impact qui vont dépasser les limites de la zone industrielle pour empiéter sur les zones résidentielles.

3245 Est-ce que c'est bien votre question?

Mme NICOLE LOUBERT :

Oui.

3250

M. PAUL LEFEBVRE :

Je pense que, à moins de prendre des industries et de les déménager, on va toujours avoir des rayons d'impact qui vont aller dans les secteurs résidentiels. La *Loi sur la sécurité civile* prévoit que les générateurs de risques fassent connaître leurs risques aux municipalités et, de là, les risques vont être communiqués aux citoyens. Sauf que ça doit se faire, les générateurs de risques, ça doit être déterminé par règlement du gouvernement et actuellement il n'y a pas toujours de règlement.

3255 Les risques, actuellement, il y en a qui sont connus: les risques naturels, les risques de glissement de terrain, les risques d'inondation en eau libre. Puis le ministère de la Sécurité publique se prononce lorsqu'il y a des demandes de dézonage ou de modification de zonage au niveau des MRC.

3260 Pour Montréal, Montréal-Est, tout ça, c'est la Communauté métropolitaine de Montréal qui, lorsqu'ils ont des modifications de zonage, d'aménagement du territoire, font des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et des régions, et le ministère de la Sécurité publique va être consulté dans cette démarche-là, comme le ministère de l'Environnement va être consulté, comme certains autres ministères.

3265

Pour ce qui est des schémas de sécurité civile qui découlent de la *Loi sur la sécurité civile*, disons que ça peut prendre peut-être un an ou deux avant que le ministre demande aux MRC d'enclencher le processus d'établissement de schéma de sécurité civile.

3270 Pourquoi ce retard? C'est qu'actuellement, les MRC sont à établir des schémas de risques découlant de la *Loi sur la sécurité incendie*. Et sur les cent quelques MRC, communautés métropolitaines, tout ça, on a, je pense, une trentaine seulement de schémas de risques qui ont été déposés et il y en a peut-être une douzaine qui sont approuvés. Et le processus s'accélère et on attend qu'il y ait une masse critique de MRC qui ait complété les schémas de risques avant d'aller au niveau de schéma de sécurité civile.

3275

3280

LE PRÉSIDENT :

3285 Madame Loubert, nous n'avons personne du CRAIM ici cet après-midi, à ma connaissance. Est-ce que vous voulez qu'on leur adresse votre question?

Mme NICOLE LOUBERT :

3290 Oui. Sinon, il y a des personnes ici qui siègent au CRAIM. Je ne sais pas s'ils sont habilités à répondre.

LE PRÉSIDENT :

3295 Est-ce qu'il y a des gens... monsieur Fratolillo, évidemment, vous siégez au CRAIM. Madame Thérberge, est-ce que vous êtes là? Non. Alors, monsieur Fratolillo, est-ce que vous pouvez répondre à la question de madame Loubert?

M. PIERRE FRATOLILLO :

3300 Le CRAIM, c'est le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs, est un organisme de type associatif et qui a été mis sur pied dans les années 90 pour tenter de favoriser le type de démarche qu'on a faite dans l'est de Montréal, c'est-à-dire la démarche inclusive de gestion du risque, donc avec l'implication du citoyen.

3305 Le CRAIM donc a développé, oui, s'est inspiré aussi de ce qui avait été fait au niveau de l'est de Montréal, en termes du CMMI, pour la méthodologie donc d'évaluation des conséquences d'accidents et en a fait un guide.

3310 Cela étant dit, le CRAIM continue son évolution actuellement. Et de toute évidence, en fait, une des questions qui revient de façon relativement continue au CMMI de l'est de Montréal, c'est bien la question finalement de la gestion du territoire et des enjeux qui entourent cette question.

3315 Étant donné que, en termes industriels, notre prétention, c'est que ce type de débat là doit se faire d'une façon plus globale, cette réflexion-là doit se faire au niveau national pratiquement et non pas exclusivement local, j'ai toujours tenté et je tente, et je pense qu'on a eu l'oreille des gens qui y participent, d'amener cet enjeu-là et cette réflexion-là, parce que c'est évidemment au niveau de la réflexion, d'amener cette réflexion-là au niveau du CRAIM.

3320 Actuellement, comme je vous dis, en fait, il y a une évolution du CRAIM. Je crois que, non seulement je crois mais j'en suis persuadé, cette réflexion-là va être faite là. Et ce qui est intéressant, c'est qu'il y a quand même aussi des interactions au niveau du CRAIM avec le ministère de la Sécurité publique et la Direction de la sécurité civile. C'est un enjeu qui va évoluer, mais qui ne peut pas, à mon point de vue tout au moins, être fait de façon locale. Il

3325 doit avoir une envergure plus nationale.

Donc, c'est là où est-ce que c'en est actuellement. Ça a été amené au CRAIM et je crois qu'on va aller de l'avant. En fait, il y a des restructurations au niveau du CRAIM actuellement, donc il y a des gens qui quittent au niveau du conseil d'administration. Donc, ça évolue dans le bon sens à mon point de vue et ça va prendre du temps.

LE PRÉSIDENT :

Madame Loubert, je pense que c'est les réponses que nous allons avoir, essentiellement si c'est relié au concept de zone tampon, s'il y avait une grande zone tampon entre les résidences et la zone industrielle, les rayons d'impact ne se rendraient pas jusqu'à l'endroit où il y a des résidences. Et j'ai cru comprendre que tant qu'il y aura des installations industrielles relativement près des résidences, la prudence exige que l'évaluation du rayon d'impact inclut les résidences et que le travail à faire, c'est d'essayer de réduire autant que possible l'impact et les rayons.

3340

Mme NICOLE LOUBERT :

C'est une alternative. Il y en a peut-être d'autres. C'est peut-être pour ça que le BAPE existe, pour peut-être voir s'il n'y a pas moyen de fonctionner autrement et peut-être d'être avant-gardiste, comme on l'est dans l'est à d'autres niveaux de concertation.

3345

Il faut bien comprendre l'enjeu du quartier Mercier-Est. Vous avez visité le sud, je ne sais pas si vous vous êtes rendus jusqu'au nord. Il y a tout le secteur Contrecoeur qui est collé sur la carrière, qui appartient en bonne partie à Montréal-Est. Alors, c'est tout un secteur qui côtoie aussi.

3350

Alors, tout notre quartier est un enjeu actuellement, un enjeu vraiment majeur à ce niveau-là. On parle de la 25, du pont de la 25 qui va augmenter l'automobile sur la 25. Donc, de l'autre côté... nous, on peut être une enclave. Puis en plus, on peut avoir plein de clôtures de buttes. Alors, ça, on pourra en reparler.

3355

Mais il reste que je voudrais vraiment qu'on comprenne ici l'importance de l'aménagement de cette harmonisation industrielle et résidentielle pour notre quartier. Et ce serait bien dommage qu'on arrive dans trois ou quatre ans ou même dans deux ans avec des nouveautés que, nous, on ne pourra pas profiter, alors qu'on a tous les inconvénients du côté industriel, même si ça s'améliore, même s'il y a des choses qui s'améliorent.

3360

Il faut savoir que Interquisa s'est installée il n'y a pas si longtemps que ça, vous êtes au courant, mais Interquisa peut doubler. On a une usine de centre de transbordement de déchets, en fait, qui est entre Interquisa et nous. Après ça, on a un autre projet qui s'en vient.

3365

3370 Je vous le dis là, je suis peut-être naïve là, mais jamais, au grand jamais j'ai pensé qu'on reconstruirait, en 2006, des réservoirs collés sur des habitations. Jamais. Je vous le dis, je n'ai même pas pensé à prévenir ça tellement pour moi c'était inconcevable. Je vous le dis, je suis naïve là-dedans. Mais il reste que quelque part, je pense qu'il faut regarder ça à fond, et cette commission-là a un rôle important à jouer, je pense, à regarder plus à fond ce volet-là.

LE PRÉSIDENT :

3375 Madame Loubert, je vous remercie de vos commentaires et j'espère que vous allez les retenir et les explorer dans votre mémoire que nous lirons. Évidemment, c'est une préoccupation que nous avons. On a commencé à explorer aujourd'hui la question des impacts cumulatifs et les liens entre une zone industrielle, une zone résidentielle, et j'espère que vous nous fournirez votre avis, vos opinions, votre connaissance du milieu à ce sujet.

3380 **Mme NICOLE LOUBERT :**

3385 J'ai peut-être à vous demander si c'est possible pour vous d'approfondir aussi au niveau de, par exemple, la Ville de Montréal-Est, qu'est-ce qu'elle veut faire éventuellement avec tout ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3390 Merci, madame Loubert.

J'appelle maintenant madame Marie-Ève Adam.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3395 Bonjour, monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

3400 Bonjour, madame Adam.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3405 Alors, je suis adjointe de madame Francine Lalonde, députée fédérale, pour la Pointe-de-l'Île. Je vais revenir un peu sur... on a commencé un peu à répondre à mes questions dans des questions précédentes. Ceci dit, je vais y revenir tout de même.

Quand on a été amenés à s'interroger sur le dossier, c'était par les gens des deux

3410 coopératives dont on a parlé plus tôt, et ce qui m'a frappée en étudiant le dossier, c'était effectivement le fait qu'elles ont été construites il y a à peine deux ans. Donc, j'ai un peu cherché à voir de quelle manière ça s'était passé.

3415 Il faut comprendre que des gens qui habitent une coopérative, ce n'est pas comme des citoyens privés qui vont acheter un terrain, décider de s'installer là en toute connaissance de cause. C'est plutôt des groupes. Dans ce cas-ci, on parle d'un groupe de ressources techniques, je crois d'un GRT. Donc, c'est des groupes qui décident de développer le logement social et ça s'est fait, dans ce cadre-ci, dans un plan de la Ville de Montréal, qui était Opération 5 000 ou Solidarité 5 000 logements.

3420 Alors, à ce moment-là, le terrain sur lequel sont situées les deux coopératives en question est situé à Montréal-Est. C'était avant des garages de stationnement d'autobus. Donc, logiquement, ce n'était pas un zonage résidentiel et il a dû avoir, à ce moment-là, une demande de modification au zonage.

3425 J'aurais voulu savoir qu'est-ce que le plan d'aménagement urbain ou le plan d'urbanisme prévoit dans cette zone-là.

LE PRÉSIDENT :

3430 Je vais voir si... monsieur Archambault, vous nous avez bien tout à l'heure que vous avez déposé ce plan parmi les documents?

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

3435 C'est-à-dire, on a déposé le chapitre d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il faudrait demander à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de déposer son chapitre. Mais écoutez, on peut s'occuper de faire déposer ce document-là...

LE PRÉSIDENT :

3440 Merci. On verra.

M. MICHEL ARCHAMBAULT :

3445 ... pour vous dire ce qui était prévu à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. On verra ce qui était prévu.

3450 **Mme MARIE-ÈVE ADAM :**

C'est qu'au moment où la demande a été faite, j'ai trouvé quelques documents concernant ça, j'ai vu qu'il y avait un CCU, donc un Comité consultatif d'urbanisme qui a dû se pencher sur la question du changement de zonage et qui ont émis un rapport. Si ma mémoire est bonne, c'est le 5 août 2002.

LE PRÉSIDENT :

3460 Madame Adam, vous semblez avoir tous les documents qu'il faut. Pourquoi vous ne les déposez pas?

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3465 Je n'ai pas le document du CCU. J'ai cherché à l'avoir; je n'ai pas pu. J'ai appelé à la Ville de Montréal-Est, on m'a dit qu'on ferait des recherches et on n'a pas retourné le document. Alors, j'aurais aimé le lire pour savoir qu'est-ce...

LE PRÉSIDENT :

3470 On peut demander à la Ville de Montréal-Est. Est-ce qu'il existe un document d'une réunion, d'un avis donné par le CCU à ce sujet? Monsieur Billette.

M. ANDRÉ BILLETTE :

3475 Monsieur le président, je soupçonne que oui, il existe. Il va falloir faire des vérifications. C'est l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se serait prononcé, en 2002, concernant le sujet.

LE PRÉSIDENT :

3480 Parfait. Alors, ce sera déposé éventuellement.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3485 La deuxième partie de cette question-là, c'est que quand il y a une demande de modification de zonage, il y a des avis publics qui sont publiés dans les journaux locaux ou les journaux en général, qui permettent donc aux citoyens ou aux entreprises ou aux lots du moins adjacents de pouvoir manifester donc leur intention de s'opposer à ce type de changement de zonage.

3490 Étant donné que la compagnie Canterm est située sur les terrains adjacents, j'ai trouvé un article publié dans l'Avenir de l'Est, le 18 septembre 2002, qui fait aussi référence à un autre

article qui aurait été publié le 6 septembre dans Le Devoir, qui était: *Avis d'une assemblée publique de consultation pour l'amendement au Règlement de zonage numéro RCA02-713-51.*

3495 Donc, c'est l'amendement au zonage dans le cas qui nous concerne.

Est-ce que la compagnie Canterm a pris connaissance de cet avis public? Parce que j'ai vu dans les documents qu'il n'y avait pas eu de demande. Il y avait possibilité de demander un référendum aussi sur la question et il n'y a pas eu de demande. Est-ce que Canterm a pris connaissance de cette demande?

3500

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'adresse votre question à monsieur Pouliot. Monsieur Pouliot.

3505

M. RICHARD POULIOT :

Monsieur le président, non.

3510

LE PRÉSIDENT :

Canterm n'a pas pris connaissance de la demande?

M. RICHARD POULIOT :

3515

Je ne sais pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

3520

Ce n'était pas un dossier qui vous intéressait?

M. RICHARD POULIOT :

3525

Bien, en fait, je ne dis pas que ça ne nous intéressait pas. Ce que je dis, c'est une question de fait, je n'ai pas souvenir ni de la publicité en question et jamais on a porté à ma connaissance l'idée qu'il y aurait un changement de zonage à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

3530

Quand je dis: «ce n'est pas quelque chose qui vous intéressait», je vais préciser, je voulais dire, étant donné que c'était un changement de zonage vers le résidentiel et que vous n'aviez pas de visée sur ce terrain, c'était normal que vous n'avez pas particulièrement remarqué?

M. RICHARD POULIOT :

3535

De ce point de vue là, oui, vous avez raison.

LE PRÉSIDENT :

3540

Madame Adam.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3545

Je me permets de spécifier que dans le type d'entreprise que la compagnie doit gérer, ça doit quand même être inquiétant de savoir ou du moins de présumer qu'ils vont probablement avoir besoin de faire des expansions futures, sachant le marché.

3550

Bon, c'est tout simplement un point que j'apporte comme ça. C'est important de savoir que s'il y a des résidences, surtout coopératives avec des familles qui s'installent à proximité, ça pourrait devenir un problème.

LE PRÉSIDENT :

3555

C'est une opinion que vous mettez dans votre mémoire. Avez-vous une question?

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3560

J'ai une dernière question. Je vais revenir, bon, rapidement, vous avez parlé plus tôt de l'accident qu'il y avait eu dans un dépôt au nord d'Angleterre. J'ai aussi fait de la recherche là-dessus, j'avais un peu d'information.

3565

L'explosion a quand même obligé 2 000 résidants à être évacués de la zone entourant le dépôt, à cette époque-là. Donc, on parle de décembre 2005. Il y a eu dans un rayon, écoutez, je crois que c'est... bon, disons que les explosions ont été entendues à un rayon de 150 kilomètres à la ronde. Tous les bâtiments autour ont eu les fenêtres qui ont éclaté. Et j'ai vu aussi à certains endroits qu'il y a des toits de résidences qui ont levé.

3570

J'ai aussi été voir sur le site, parce qu'il faut savoir que le dépôt de Buncefield appartient à deux grosses entreprises dans le domaine du pétrole, donc Texaco et Total, et j'ai été voir donc dans leur site Internet, et on voit beaucoup de spécifications sur le dépôt de Buncefield et, notamment, bon, ce qu'ils entreposent sur leur site et qu'est-ce qu'il y a autour du site. Parce que les cartes semblent démontrer que c'est dans un lieu, un quartier industriel, donc pas nécessairement près des résidences. On dit d'ailleurs que c'est situé à 7 kilomètres du centre-ville de Hemel Hempstead en Angleterre.

3575

Donc, autour, j'ai pu voir qu'il y avait des zones, des commerces, en fait, des

entrepôts, des commerces et surtout des employés qu'il y a là. Et sur deux côtés, il y a des terrains appartenant à la Couronne d'Angleterre. Et d'un autre côté, c'est des terres agricoles. Ça ne semble donc pas une zone aussi densément peuplée que ici dans l'est de Montréal.

3580

On parle ici de 150 000 tonnes de carburant stocké. J'aimerais savoir si... en fait, c'est une sous-question. Est-ce que c'est comparable à la quantité entreposée dans Canterm? Donc, est-ce que les deux dépôts de carburant sont comparables? Et ça m'amène à dire : sur quoi on se base?

3585

J'ai cru voir dans vos documents qu'il y a... je ne sais pas quel ministère prévoit une distance minimum de 15 mètres entre les habitations et les installations...

LE PRÉSIDENT :

3590

Est-ce qu'on peut les prendre une par une vos questions? D'abord, le sens...

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3595

Est-ce que les deux dépôts sont comparables.

LE PRÉSIDENT :

3600

Quel est le tonnage de dépôt? Monsieur Pouliot, connaissez-vous assez le dépôt britannique pour commenter, faire une comparaison? Sinon, vous pouvez à tout le moins nous dire combien de milliers de tonnes vous entreposerez au maximum sur votre site.

M. RICHARD POULIOT :

3605

Oui. Pour ce qui est de Buncefield, ça m'est difficile. Je vais être obligé de spéculer. Je préférerais ne pas spéculer, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3610

Alors, ne spéculez pas.

M. RICHARD POULIOT :

3615

Non, je préfère. Pour ce qui est de nos installations à nous, dans le projet, on parle de 3 milliards de litres. Alors, en tonnes, ça fait à peu près... j'aurai la réponse dans quelques minutes, monsieur le président. C'est 1 000 litres au mètre cube. Alors, c'est 6 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

3620 Alors, faites le calcul. Monsieur Archambault du ministère des Ressources naturelles, êtes-vous familier avec le site britannique en question?

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

3625 Non, pas vraiment. Comme j'avais dit précédemment, j'ai lu ce que j'ai lu dans les journaux et je n'ai pas porté attention nécessairement. Mais je suis content, madame a rapporté que c'est un site de, si j'ai bien compris, de 150 000 tonnes, ce qui veut dire à peu près 1 million de barils.

3630 **Mme MARIE-ÈVE ADAM :**

 Spécifiquement, c'est 2.37 millions de tonnes métriques.

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

3635 2 millions, vous dites?

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3640 2.37 millions.

LE PRÉSIDENT :

3645 Parce que là, ce sont des données que vous tirez d'un article de journal.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

 Non, ça, ça vient de...

3650 **LE PRÉSIDENT :**

 D'un site Internet.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

3655 ... du site de Total, qui est la compagnie qui détient le terminal Buncefield.

LE PRÉSIDENT :

3660 Vous comprenez qu'on n'a pas les gens de Total ici pour témoigner, pour nous

confirmer. Donc, on va assumer que c'est une valeur qui peut être erronée ou pas nécessairement exacte. On va quand même essayer de voir. Si jamais on avait ce rapport qui sortait d'ici la fin de l'audience, on aurait des chiffres plus précis. Monsieur Archambault.

3665 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

Monsieur le président, je peux vous dire, si c'est vraiment 2 300 000 tonnes, comme on vient de le dire, on parle d'un grand terminal, très grand terminal. Ça veut dire 15 millions de barils, à toutes fins pratiques.

3670

LE PRÉSIDENT :

Donc, presque dix fois plus gros que celui de Canterm, si tel était le cas?

3675 **M. RAYNALD ARCHAMBAULT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3680

Vous parlez de 1.7?

M. RICHARD POULIOT :

3685 Au total, monsieur le président, quand le projet sera terminé, on parle d'à peu près 3 millions de barils.

LE PRÉSIDENT :

3690

3 millions. Donc, cinq fois plus gros.

M. RICHARD POULIOT :

Oui.

3695

LE PRÉSIDENT :

3700 Tout en sachant bien qu'on n'a pas les chiffres exacts, mais un ordre de grandeur, donc c'est un terminal beaucoup plus grand que celui que Canterm propose, pas de construire mais d'agrandir.

M. RICHARD POULIOT :

J'ajouterais peut-être juste un élément.

3705 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3710 **M. RICHARD POULIOT :**

À Buncefield, tous les réservoirs étaient dans le même terminal. Nous en avons cinq sites différents. Le total de ça va faire 3 millions de barils une fois que le tout sera construit. Alors, la structure ou la configuration du terminal est très différente de celle de Buncefield, au départ.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

Et la seconde question portait sur la distance à respecter entre deux réservoirs. C'était bien votre question?

3720 **Mme MARIE-ÈVE ADAM :**

Oui.

3725 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pouliot, 15 mètres, c'est bien la valeur que vous allez respecter et qui est fixée par règlement?

3730 **M. RICHARD POULIOT :**

Il y a un règlement, monsieur le président, surtout le *Règlement sur la distribution des produits pétroliers*, qui prévoit les écarts entre les réservoirs qu'il faut respecter au moment de la construction.

3735 Je vais demander à monsieur Pichette, qui est le spécialiste en question, de bien vouloir répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

3740 Pour s'assurer qu'on véhicule le bon chiffre.

M. RICHARD POULIOT :

Exact, oui.

3745

LE PRÉSIDENT :

Alors, on aura la réponse, madame Adam.

3750 **M. PAUL PICHETTE :**

Monsieur le président, la réglementation sur les produits pétroliers du ministère des Ressources naturelles requiert 15 mètre entre les lignes de propriété et le plus proche réservoir.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Et entre un réservoir et un autre réservoir, quelle est la distance à respecter?

3760 **M. PAUL PICHETTE :**

Il y a une couple de calculs à faire. Si les réservoirs sont de la même dimension, c'est la moitié du diamètre du réservoir. Si les réservoirs sont de dimensions différentes, c'est la moitié du diamètre du plus petit réservoir. Et dans notre cas à nous, lorsqu'on avait l'espace, on a augmenté ces distances-là.

3765

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que ça répond à vos questions?

3770 **Mme MARIE-ÈVE ADAM :**

En fait, ma question, c'était surtout... bon, il a répondu entre les propriétés et les installations et les réservoirs et j'aimerais savoir surtout si ce sont des normes. En fait, pourquoi les distances sont si petites? Est-ce que ce sont des normes mondiales? Sur quel type de critère on se base?

3775

LE PRÉSIDENT :

Je vais adresser votre question à monsieur Archambault du ministère des Ressources naturelles.

3780

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

Oui. Les normes qui sont établies par notre ministère pour les distances entre, par exemple, la paroi du réservoir et la limite d'un terrain, c'est dans le règlement. Et cette expérience-là... c'est un paquet d'expériences, il faut comprendre. C'est à peu près mondial, on peut dire, et c'est beaucoup relié aux normes du National Fire Protection Agency des États-Unis. Nous, on réfère à la norme de 1984 et c'est vraiment ce genre de données là qui sont

3785

incorporées dans notre règlement.

3790

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, selon vous, à l'endroit dont j'oublie le nom en Angleterre, ils respectaient aussi les mêmes normes ou ils étaient soumis aux mêmes normes?

3795

M. RAYNALD ARCHAMBAULT :

J'imagine que la pratique mondiale, les grandes compagnies pétrolières, surtout qu'on parle de grandes compagnies ici qui possédaient le terminal, j'imagine devaient suivre ces normes qui sont assez acceptées par tout le monde. Mais je ne peux pas commenter vraiment, n'ayant pas étudié le cas naturellement.

3800

LE PRÉSIDENT :

3805

Merci. Madame Adam.

Mme MARIE-ÈVE ADAM :

C'était mes trois questions.

3810

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. J'appelle maintenant plusieurs personnes, mais je ne vois aucune des personnes que j'ai appelées plus tôt après-midi.

3815

Je vais donc passer à monsieur Bruce Walker.

M. BRUCE WALKER :

3820

Monsieur le président, cette fois-ci, je vais faire le suivi de la dernière question de madame Chantale Rouleau en ce qui concerne les émissions atmosphériques et les impacts cumulatifs.

LE PRÉSIDENT :

3825

Nous avons environ 20 minutes, monsieur Walker.

M. BRUCE WALKER :

3830

Le polluant qui me préoccupe le plus en termes de critères d'air ambiant, c'est l'ozone au sol qui est mesuré en continu au poste numéro 3, à la station d'échantillonnage située sur la rue

3835 Saint-Jean-Baptiste. Et le polluant émis du projet Canterm qui contribue aux problématiques de l'ozone, ce sont les composés organiques volatils. Et suite à mes questions hier soir, on sait maintenant que le projet de Canterm va ajouter 25 tonnes de COV par année dans l'atmosphère de l'est de l'île de Montréal.

3840 Pour un projet semblable aux États-Unis, en vertu de la Clean Air Act américaine, dans le cas où les critères d'air ambiant sont dépassés, dans ce cas-ci pour l'ozone, la loi fédérale américaine exige des réductions ou des mesures, même moi je dois dire radicales, c'est-à-dire on n'a pas le droit d'ajouter de la pollution dans une zone qui est déjà polluée.

3845 Donc, pour un projet semblable à Canterm aux États-Unis, l'ajout d'au moins de 25 tonnes de COV et selon la Clean Air Act, le seuil pour les COV, c'est ça, 25 tonnes, on dit: «Ah! l'ozone, ça dépasse déjà la norme d'air ambiant aux États-Unis», parce qu'aux États-Unis, ils ont des normes d'air ambiant. Ici, au Canada, nous avons plutôt des critères d'air ambiant.

3850 En plus de simplement faire installer les meilleures technologies possibles pour réduire les émissions, les nouvelles sources doivent réduire tonne par tonne chaque tonne de COV qu'il veut ajouter dans la région. Et l'expression utilisée dans la loi américaine, c'est «offset». Je ne sais pas comment traduire ça en français. C'est-à-dire, vous n'avez pas le droit d'ajouter 25 tonnes de COV de plus dans l'air ici dans l'est, parce que l'air est déjà trop pollué dans ce cas-ci pour l'ozone au sol.

3855 Ma question, monsieur le président, excusez le long préambule, ma question c'est surtout pour les représentants du ministère de l'Environnement du Québec et le représentant de la Ville de Montréal, Service de l'environnement.

3860 Est-ce que c'est possible d'imaginer d'inclure dans l'éventuel certificat d'autorisation pour ce projet ou des projets semblables une exigence de ce type: que le promoteur est obligé de trouver des crédits d'émissions de COV, c'est-à-dire de faire payer pour la réduction des usines avoisinantes ou de faire payer pour la mise en ferraille de quelques centaines de véhicules ici dans l'est, quelque chose comme ça. Est-ce que c'est quelque chose, un programme qui existe, une partie de la loi, la pratique actuelle aux États-Unis, est-ce que c'est aujourd'hui possible de penser ça pour ce type de projet?

3865 **LE PRÉSIDENT :**

3870 D'accord. Je vais d'abord essayer de voir si effectivement le critère ou la quantité d'ozone au sol est déjà dépassée dans l'est de Montréal. Monsieur Bourassa, est-ce que ça fait partie des données que vous récoltez régulièrement? Je ne sais pas si j'ai bien représenté votre...

M. YVES BOURASSA :

3875 Oui, monsieur le président, les normes d'ozone dans l'air ambiant sont dépassées dans l'est de Montréal comme à peu près partout dans l'île, sauf au centre-ville.

LE PRÉSIDENT :

3880 Et les COV contribuent à ce problème?

M. YVES BOURASSA :

3885 Oui. Les COV et les NO_x réagissent ensemble pour faire de l'ozone. Il nous vient de l'ozone évidemment qui entre par l'ouest de l'île, puisque les vents dominants sont d'ouest, sud-ouest, et l'ozone diminue surtout à cause du transport automobile. L'automobile émet des COV et des NO_x, et les NO_x ont une réaction plus rapide. Donc, les NO_x réagissent avec l'ozone pour faire de l'oxygène.

3890 Donc, localement, au centre-ville, l'ozone diminue et par la suite, vers l'est de Montréal, il y aura combinaison et évidemment l'ozone remonte.

LE PRÉSIDENT :

3895 La question suivante était: est-ce qu'il y a des mesures qui sont mises en place pour essayer de pallier à ce problème ou de le régler du moins en partie?

M. YVES BOURASSA :

3900 Oui, monsieur le président. Depuis nombre d'années, nous essayons par tous les moyens possibles de mettre en place... nous essayons, je devrais dire, parce que depuis 2002 notre réglementation n'a pas pu évoluer puisque la juridiction de légiférer maintenant appartient à la CMM. Alors, nous tentons par tous les moyens que nous pouvons quand même d'essayer d'améliorer la situation. Et au cours des années, nous avons mis en place plusieurs programmes.

3905 Le principal auquel je pense, c'est la récupération des vapeurs d'essence. Par exemple, une citerne qui vient faire le plein à Montréal-Est, ici, est chargée en essence et l'air qui est dégagé ne va plus à l'atmosphère. Ça, c'est depuis le début de 98. Avec ce programme-là, on a éliminé quelque chose comme 4 000 tonnes de COV à l'atmosphère. On a éliminé quelque 75 tonnes de benzène, entre autres, à l'atmosphère.

3910 On a mis en place d'autres programmes. Ça, c'est un programme légiféré. On a mis en place d'autres programmes comme, par exemple, le contrôle des émissions fugitives. Comme on sait, dans l'est de Montréal, il y a des raffineries, il y a des terminaux. Donc, il y a des

3915 centaines de kilomètres de tuyauterie. Chaque bout de tuyau est relié à un autre par une bride. Toutes ces brides-là sont susceptibles et, en fait, fuient à l'atmosphère. Toutes les pompes qui existent partout ici dans l'est fuient à l'atmosphère, les compresseurs même chose. Alors, légalement, on a mis en place un programme pour que soit effectuée la mesure de chacun de ces points-là et que les corrections soient apportées.

3920 On a mis en place également de façon volontaire des programmes pour récupérer les vapeurs au niveau des systèmes de traitement des eaux des raffineries. Et on continue comme ça et ce n'est pas fini.

3925 Comme, par exemple, on a reçu un projet dernièrement, qu'on avait exigé, qu'on avait demandé de Pétro-Canada pour récupérer les vapeurs lors du chargement des bateaux en benzène. Et ça, ça va être une première au Canada. C'est le genre de programme qu'on met en place, les initiatives qu'on essaie de pousser. On veut réduire les COV le plus qu'on peut de façon à réduire l'ozone, à réduire également les odeurs, les nuisances et le benzène dans l'air ambiant.

3930

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que l'approche américaine à laquelle monsieur Walker a fait référence, est-ce que ça a été envisagé ou c'est quelque chose qui est envisageable ici?

3935

M. YVES BOURASSA :

Écoutez, là, on parle plus du domaine politique. Je ne peux pas répondre vraiment à cette question-là. Cependant, moi, je verrais une alternative à ça qui serait de dire: quels sont les moyens d'abaisser davantage les émissions pour un projet comme celui-là.

3940

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que 25 tonnes, ça vous apparaît réaliste pour un projet comme celui-là?

3945

M. YVES BOURASSA :

25 tonnes dans l'ensemble du secteur, c'est vraiment très peu. C'est vraiment très peu comme émissions.

3950

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce qu'on a envisagé ce type de façon de légiférer pour essayer d'améliorer la situation?

3955

Mme DIANE GAGNON :

Vous parlez de programme de crédit d'émissions à ce moment-là, tel que spécifié par monsieur Walker? Non, ça n'existe pas.

3960

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que ça a été examiné?

3965

Mme DIANE GAGNON :

Je ne sais pas quels sont les... écoutez, moi, je ne suis pas au courant d'orientation de choses qui pourrait être prise là-dessus. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai jamais entendu parler de cette possibilité-là comme telle, que ça se concrétise autrement.

3970

Oui, c'est quelque chose dont on entend parler, dont on sait que certains endroits, comme les États-Unis, font faire. Je connais le principe, mais je n'ai pas aucune indication comme de quoi que le ministère irait dans cette direction-là.

3975

LE PRÉSIDENT :

Et la façon, le procédé dont il parlait, c'est-à-dire lorsqu'une usine quelconque veut installer un projet et qu'elle va émettre un nombre X de COV dans une zone où il y a déjà des dépassements, est-ce que ça pourrait arriver qu'on dise: «Non, c'est impossible parce qu'il y a déjà des dépassements»? Parce que c'est un peu le sens de sa question aussi.

3980

M. YVES BOURASSA :

Il faut faire attention avec l'ozone, monsieur le président. L'ozone, c'est un polluant qu'on dit secondaire. Donc, c'est un polluant qui se forme suite à l'émission de composés organiques volatils et d'oxyde d'azote sous l'action de la chaleur du soleil.

3985

Alors, le fait de réduire ici localement ne va pas réduire nécessairement localement l'ozone, puisque les vents font en sorte que l'ozone est reproduit. Même si on éliminait toutes les sources dans l'est de COV et de NO_x, il n'est pas certain que l'ozone baisserait ici localement. Il serait le même. Il baisserait peut-être dans le milieu du fleuve ou peut-être de l'autre côté là.

3990

LE PRÉSIDENT :

Si j'ai bien compris la dynamique dont vous parliez, pour réduire ici, on aurait peut-être plus d'impact en réduisant le trafic automobile au centre-ville?

3995

M. YVES BOURASSA :

4000 Le réduire au centre-ville augmenterait l'ozone.

LE PRÉSIDENT :

Ici?

4005

M. YVES BOURASSA :

Non, au centre-ville.

4010

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ici?

M. YVES BOURASSA :

4015

Ici, oui, tout à fait, ça réduirait l'ozone, tout à fait. Vous avez raison.

LE PRÉSIDENT :

4020

Monsieur Walker, donc, il semble que la réponse, c'est que non, ce n'est pas envisageable du moins pour le moment.

M. BRUCE WALKER :

4025

Merci. Ma deuxième question, c'est toujours au sujet de l'ozone dans l'air ambiant.

Je n'ai pas fait lecture de l'étude d'impact de A à Z, mais je n'ai pas lu une référence aux modélisations des émissions de ce projet en ce qui concerne l'ozone au sol. Est-ce que ce n'est pas exigé, est-ce que ce n'est pas une pratique courante du ministère de l'Environnement du Québec d'exiger dans la directive de l'étude d'impact d'essayer de mesurer l'impact sur l'ozone au sol en aval du projet?

4030

LE PRÉSIDENT :

4035

On va poser la question. Madame Gagnon, d'une part, est-ce que c'est une chose qui est demandée à l'occasion ou généralement? Et d'autre part, est-ce que ça a été demandé dans le cas présent?

Mme DIANE GAGNON :

4040

Dans le cas présent, ça n'a pas été demandé. C'est vrai que dans l'étude d'impact, il n'y a aucune indication par rapport à ce contaminant-là. Je n'ai pas vu non plus les données d'air ambiant concernant l'ozone à la station Saint-Jean-Baptiste dont on parle. Donc, je n'ai aucune idée de la nature ou de l'ampleur des dépassements, parce que je ne connais pas ces données-

4045

là.

Dans le cas présent, on a demandé au promoteur de nous faire un estimé de ses émissions et de les simuler. Il s'est attardé à choisir certains contaminants qu'il considérait comme importants par rapport au site, sauf que c'est sûr qu'on n'a pas examiné la question de l'ozone et ce n'est pas quelque chose qui est demandé de façon systématique non plus.

4050

LE PRÉSIDENT :

Et si j'ai bien compris, l'ozone, de toute façon, dans ce cas-ci est secondaire, c'est-à-dire que...

4055

Mme DIANE GAGNON :

Je suis d'accord avec les explications de monsieur Bourassa. L'ozone, ce n'est jamais quelque chose qu'on mesure à l'endroit précis. Ce sont des réactions complexes qui se forment, qui font en sorte qu'on le mesure toujours plus loin.

4060

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walker, donc, je ne sais pas si la réponse vous satisfait ou non, mais la réponse est là.

4065

M. BRUCE WALKER :

En réalité, je peux donner une réponse à la réponse à ma question. Je connais les données en ce qui concerne le poste 3, les niveaux de l'ozone.

4070

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourassa aussi les connaît.

4075

M. BRUCE WALKER :

C'est ça.

4080

LE PRÉSIDENT :

4085 Il nous a dit qu'il y avait dépassement. Mais en ce qui concerne le fait que les mesures d'ozone ou l'impact sur l'ozone n'a pas été demandé dans l'étude d'impact, la réponse c'est: effectivement, ça n'a pas été demandé. Ne cherchez pas dans l'étude, ce n'est pas là.

M. BRUCE WALKER :

4090 Et donc, ma toute dernière question dans mon tour aujourd'hui.

4095 Dans le Règlement québécois sur la qualité de l'atmosphère, le critère d'air ambiant pour l'ozone dans le règlement actuel était 80 parties par milliard, ppb, pendant une heure. Dans le projet de règlement modifié, ce Règlement sur la qualité de l'atmosphère publié dans la Gazette Officielle du Québec le 16 novembre passé, le gouvernement du Québec propose de, selon moi, rendre plus strict le critère pour l'ozone au sol à 65 ppb sur une période de huit heures.

4100 Et quand je pose la question aux responsables du service qualité de l'air du ministère de l'Environnement à Québec, je pose la question: «Est-ce que ce critère s'applique partout sur le territoire du Québec», j'obtiens la réponse: «Ça s'applique uniquement lors des nouveaux projets industriels et on veut les appliquer uniquement pour les nouveaux projets industriels, pas les projets existants.» Mais il me semble...

4105 C'est pourquoi je ne comprends pas la réponse de madame Gagnon. D'un côté, la Direction de l'air du gouvernement du Québec dit: «Oui, il s'applique uniquement pour les nouveaux projets industriels», mais pour la Direction d'évaluations environnementales: «Non, non, l'ozone, ce n'est pas un polluant important.» Je ne comprends pas l'absence de logique là. Je sais que c'est le gouvernement, mais quand même là...

LE PRÉSIDENT :

4110 On va oublier le dernier commentaire. Madame Gagnon, une réponse.

Mme DIANE GAGNON :

4115 Je n'ai pas dit que l'ozone n'était pas important pour moi. Je vous dis que dans ce projet-là, on ne l'a pas évalué. C'est tout ce que j'ai dit par rapport à ça.

4120 Pour ce qui a trait au Règlement sur la qualité de l'atmosphère, oui, il a été publié au mois de novembre l'an dernier le projet de modification du Règlement sur l'assainissement de l'air, qui contient en annexe les critères d'air ambiant, qui deviendraient dans ce contexte-là des normes. Alors, pour plusieurs contaminants, effectivement, il y a des concentrations et des valeurs qui sont indiquées.

4125 Pour ce qui a trait à savoir s'il s'appliquera aux nouveaux projets, aux anciens projets, je pense qu'il y a toute une... les gens ont été appelés à déposer des mémoires et à faire part de leurs commentaires par rapport au projet de règlement qui était publié dans la Gazette Officielle. Quelle sera l'orientation que prendra le ministère là-dessus? Je pense qu'il reste à analyser les mémoires et à voir comment se dessinera le projet final.

4130 Alors, je ne peux pas répondre. C'est probablement ça qui est écrit dans le projet de règlement et comment ça, ça va évoluer, comment on va l'interpréter, je...

LE PRÉSIDENT :

4135 Donc, ce n'est toujours qu'un projet.

Mme DIANE GAGNON :

4140 C'est un projet de règlement mais, je veux dire, qui a été publié, oui, où on a appelé les gens à déposer des mémoires. Je sais qu'il y a plusieurs mémoires qui ont été déposés au ministère. Je sais que les gens sont très occupés à les lire, à en prendre connaissance et qu'il y a plusieurs commentaires concernant toutes sortes de choses qui ont été formulés.

4145 Et là, quelle sera l'orientation par rapport à ça? Est-ce que ça va s'appliquer seulement aux nouvelles, aux anciennes, aux agrandissements, je ne sais pas quelles seront les orientations qui seront prises par rapport à ça, à ce moment-ci.

LE PRÉSIDENT :

4150 Monsieur Walker, avez-vous déposé un mémoire?

M. BRUCE WALKER :

4155 Oui, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4160 **M. BRUCE WALKER :**

4165 Et nous avons appuyé ces nouveaux critères à la condition qu'ils soient applicables partout sur le territoire du Québec, même pour les sources existantes et pas juste pour les nouvelles sources. Merci, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4170 Merci. Je vais, pour m'en assurer, appeler les personnes que j'ai appelées plus tôt
aujourd'hui. Madame Carole Martin. Madame Jeanne Larrivée. Monsieur Marc Lessard.
Madame Marie Duquet. Monsieur Yoland Bergeron. Madame Célyne Piché. Monsieur Patrick
Malboeuf. Alors, je commencerai avec ces gens ce soir.

4175 Et ce soir aussi, je vais m'enquérir auprès du promoteur et des personnes-ressources à
propos des documents qu'on avait annoncés hier, dont on avait annoncé le dépôt, pour savoir où
on en est rendu. Voilà.

4180 Monsieur Billette ne sera pas là ce soir. Monsieur Billette, est-ce qu'on vous avait
demandé des documents? Vous les avez déposés? Alors, je l'annoncerai ce soir qu'ils ont été
déposés.

Alors, on se retrouve à 19 h 30 ici même. Merci à tous et à toutes.

* * * * *

4185 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4190 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.